

éduquer

tribune laïque n° 154 mai 2020

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

DOSSIER Maltraitance infantile et confinement

actualité
Étudiant·e·s:
inégaux face aux
examens

éducation
L'obligation
scolaire à
l'épreuve du
covid-19

sciences
La science entre
confinement et
déconfinement



Sommaire

Édito		
	Retour à l'école	p 3
Focus		
	Les coups de cœur de la Ligue	p 4
Coup de crayon sur l'actu		
	Une rentrée le 18 mai	p 6
Actualité		
	Étudiant-e-s: inégaux face aux examens	p 7
Dossier	MALTRAITANCE INFANTILE ET CONFINEMENT	
	Déconfinement : vers une explosion des signalements pour maltraitance infantile?	p 10
	Un confinement dans une vie déjà confinée	p 13
	La continuité des apprentissages: une sanction pédagogique?	p 16
Éducation		
	L'obligation scolaire à l'épreuve du covid-19	p 19
Chronique de la Ligue		
	La carte d'identité, d'identité, d'idétitan	p 28
Histoire		
	L'image de la mort aux XIV^e et XV^e siècles	p 29
Sciences		
	La science entre confinement et déconfinement	p 34

Couverture

Émilie Plateau est autrice de bande dessinée et illustratrice pour la presse et l'édition jeunesse. Sa dernière bande dessinée «Noire la vie méconnue de Claudette Colvin» (éd. Dargaud) est sortie en janvier 2019.
www.instagram.com/emilie_plateau



éduquer

est édité par



de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Éditeur responsable
Roland Perceval

Direction
Patrick Hullebroeck

Responsable de la revue
Juliette Bossé

Mise en page
Éric Vandenhede
assisté par Juliette Bossé

Réalisation
mmteam sprl

Ont également collaboré
à ce numéro:

La LEEp Liège
Patrick Hullebroeck
Marie Versele
Juliette Bossé
Maud Baccichet
Abdel de Bruxelles
Pauline Laurent
Pierre Lecrenier
Pol Defosse
François Chamaraux

Retour à l'école

À l'heure où le déconfinement pédagogique s'amorce pour une partie des élèves, mêlant inquiétude et espoir d'un retour à une vie moins anormale, le moment est venu de tirer un premier bilan des semaines écoulées.



l'échange et de la confrontation des idées pour la construction d'une société démocratique. Dans cette perspective, cette crise constitue une opportunité pédagogique à saisir. Si l'intérêt d'un enseignement en présentiel ne peut être remis en cause, il est souhaitable que les ressources créées continuent d'être développées au moment du retour à l'école. Cette créativité doit inviter les enseignant-e-s à repenser leur pédagogie, à tirer profit de l'expérience vécue afin que notre école soit demain plus égalitaire.

Dans les circonstances que nous connaissons, la continuité pédagogique n'a pas été facile à mettre en place au sein des familles, elle a parfois été source de conflits ou d'angoisses. Prétendre encore qu'un élève égale un autre élève est une position devenue intenable. La crise a exacerbé les inégalités, plus personne ne peut les ignorer, une proportion importante d'élèves sont sortis des radars de l'école. Là où certains ont bénéficié d'un encadrement et d'un contexte propices à la continuité des apprentissages, la situation vécue par d'autres élèves symbolise la difficulté à garantir l'égalité des chances au sein de notre système éducatif. De la maternelle à l'enseignement supérieur, l'accès au numérique s'est révélé être une cause certaine d'inégalités scolaires. Les politiques publiques doivent davantage intégrer cette dimension et apporter des réponses à la hauteur des enjeux.

Les conditions du retour à l'école révèlent combien il est urgent de mobiliser les moyens nécessaires pour garantir à tous les élèves et à

tous les membres des équipes éducatives un contexte de vie qui permette l'épanouissement de chacun. La possibilité de se laver les mains régulièrement, de disposer de toilettes propres, agréables et fonctionnelles, de cantines et de garderies adaptées aux missions de l'école, de bénéficier d'un espace suffisant et sécurisant au sein de la classe doit devenir la règle et non plus l'exception. La taille du groupe classe apparaît cette fois encore comme un élément essentiel pour la relation élèves-enseignant-e-s.

Cette crise met en évidence une séparation entre instruction et socialisation, elle démontre a contrario combien l'école au quotidien assume ces deux fonctions qui définissent l'éducation. Pour permettre la continuité des apprentissages, les enseignant-e-s ont développé des ressources pédagogiques intégrant les outils numériques et les ont mises à la disposition de leurs élèves du moins pour ceux qui y ont accès. Mais l'école, parce qu'elle est un lieu de co-construction, exige un espace-temps commun, condition indispensable de

Maternité heureuse

Nous avons fêté il y a peu les mamans et les débuts du déconfinement et il était sans doute difficile de dire, ce qui avait la préséance, des mamans ou du rapprochement avec nos proches. L'un ne va sans doute pas sans l'autre, alors, qu'importe après tout! Si en ce jour, je fêtais ma compagne, et, si elle avait encore été de ce monde, ma propre maman, c'est sans nul doute pour les remercier de leur entier dévouement, dans les bons comme les mauvais jours, pour leurs enfants et d'avoir toujours mis au premier rang, le souci des enfants, bien avant le souci d'elle-même.

En cela, rien d'un sacrifice de soi mais une maternité heureuse, qui ajoute à l'individu, avec ses propres aspirations personnelles, une dimension supplémentaire, qui fait de la création d'un lien social nouveau, un agrandissement de soi. Car on ne devient pas maman sans mettre au monde, à la fois, une personne nouvelle et un lien avec celle-ci.

Au moment où nous élargissons ce dimanche notre cercle de contacts, peut-être aurions-nous pu suivre le message de cette maternité heureuse en donnant la primauté aux attentes et aux besoins de nos propres enfants, plutôt que de chercher à satisfaire d'abord, nos besoins sociaux d'adultes. Car au fond, quelle place avons-nous donné aux attentes des enfants dans l'organisation de ce dimanche?

Qui, nos enfants avaient-ils d'abord et surtout besoin de revoir concrètement? Leurs grands-parents, leurs cousins et cousines, leurs copains et copines, ou d'autres encore?

Nous vivons dans un monde d'adultes, et, dans ce contexte de crise sanitaire, s'il est sensé de donner la priorité à la satisfaction directe des besoins vitaux et à la sécurité, il est tout aussi sensé, d'un autre point de vue, de prendre en considération le fait que la manière dont nous satisfaisons nos besoins sociaux et la satisfaction que nous retirons de l'estime des autres, apportent aussi une contribution importante à notre sentiment personnel d'accomplissement.

Intégrer dans nos réflexes de survie et de sécurité un espace de réflexion sur la manière dont nous entretenons notre relation aux autres dans cette crise, et singulièrement, avec les enfants, c'est, sans doute, une bonne manière, de ne pas arriver les mains vides, lorsque nous fêtons les mamans.

Patrick Hullebroeck, directeur

Le saviez-vous?

Qu'est-ce que l'expérience de Stanford?

L'expérience de Stanford (aussi appelée «effet Lucifer») est une étude de psychologie sociale menée par Philip Zimbardo en 1971. Elle visait à étudier le comportement de personnes ordinaires dans un contexte favorisant l'émergence d'un processus de transformation de la personnalité chez ses participant-e-s. Concrètement, l'expérience se résumait à réunir 24 étudiant-e-s de l'Université de Stanford dans un contexte carcéral et à leur assigner, au hasard, soit le rôle de gardien-ne soit de prisonnier-e. Très rapidement, les rôles ont été assimilés par les étudiant-e-s: un tiers des gardien-ne-s fit preuve de comportements sadiques tandis que de nombreux prisonnier-e-s furent traumatisé-e-s par l'expérience.



Proche de l'expérience de Milgram abordant la question de la soumission à l'autorité, la conclusion de l'étude était qu'une situation, un cadre exceptionnel ou certaines circonstances sociales et structurelles, peuvent amener tout individu à se déshumaniser et à adopter un caractère autoritaire, voire tortionnaire. Un ordre venant de la hiérarchie pourrait donc rendre les individus capables du pire dans une situation donnée. Même si les résultats de l'étude furent l'objet de nombreuses critiques méthodologiques, on peut cependant constater divers exemples d'effets Lucifer dans l'histoire: les tortures infligées dans la prison d'Abu Ghraib en Irak, à Guantánamo à Cuba ou encore, et simplement, les pressions policières dans les quartiers défavorisés.

Film

Lola vers la mer de Laurent Micheli

Lola, jeune fille transgenre de 18 ans, apprend le décès brutal de sa mère. Pétrie de chagrin, elle décide de retrouver son père qui l'a violemment rejetée et qu'elle n'a pas vu depuis deux ans. Pour respecter les dernières volontés de la défunte, le père et la fille vont devoir collaborer, s'écouter et communiquer pour enfin disperser les cendres près de la mer. Road movie aux allures de récit initiatique, «Lola vers la mer» est avant tout l'histoire d'une rencontre d'un père avec sa fille. Pour son deuxième film, Laurent Micheli aborde le sujet délicat de la transidentité avec beaucoup de justesse sans jamais tomber dans le pathos. À voir.



BD

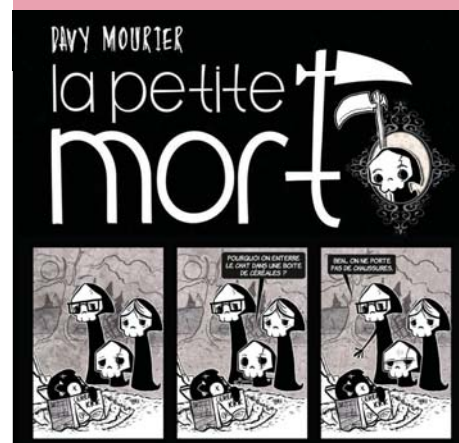
«La Petite Mort» de Davy Mourier

La Petite Mort est l'enfant de papa et maman Mort. La Petite Mort a une vie normale d'enfant: il va à l'école, tombe amoureux et tente de se faire des amis. Son seul ennui est sa destinée, il doit apprendre à faucher les gens alors qu'il ne rêve que d'être fleuriste!

La Petite Mort devra donc mettre ses ambitions de côté et apprendre à devenir faucheur de vies; son apprentissage sera cependant pavé de rebondissements!

Visuellement, la BD est tellement rythmée qu'on ne s'y ennue pas: vignettes en noir et blanc, planches remplies de couleurs, fausses publicités hilarantes et multiples jeux de mots et références aux classiques de la littérature (Le Petit Prince, Tim Burton, South Park, Star Trek...), tout y est présent pour nous faire rire et voyager à l'aide de mille références culturelles.

Grâce à son humour macabre et cynique mais rempli d'émotions, «La Petite Mort» permet d'aborder avec humour le tabou de la Grande Faucheuse. À partir de 12 ans.



Littérature

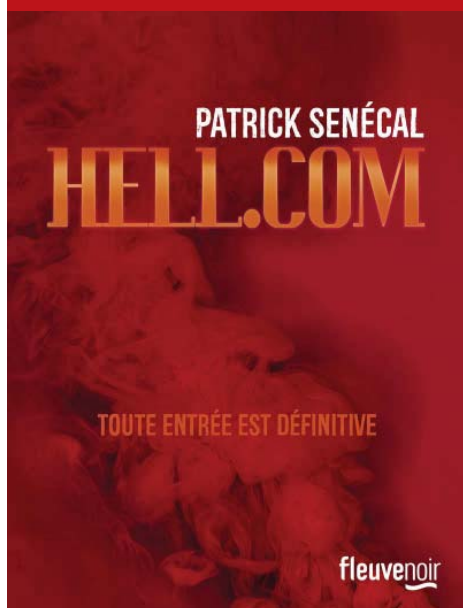
hell.com de Patrick Senécal

«Sachez que l'enfer est partout et qu'il accueille deux classes de résidents: les démons et les damnés. La grande majorité des humains font partie de la seconde classe; seuls les privilégiés [...] appartiennent à la première. Et en enfer, les démons ont tous les droits.»

Hell.com... Vous ne connaissez pas? Ne cherchez pas, c'est normal: le commun des mortels n'aura jamais les moyens d'y accéder! Pour entrer dans ce club très sélect et accéder à son site Internet démoniaque, il faut être de la trempe d'un Daniel Saul, être l'élite de l'élite, être riche, très riche, avoir beaucoup de pouvoir.

Daniel Saul a tout pour lui: richissime PDG d'une société immobilière, beau, intelligent et le pouvoir entre les mains! Son seul problème? L'ennui... L'arrivée impromptue de Martin Charron dans son quotidien va chambouler sa vie: il va l'initier au site hell.com et faire de lui l'un des membres très sélect de cette communauté sans foi ni loi. À première vue inoffensif, le site va rapidement se révéler être une plongée en enfer car tout est permis sur hell.com et les démons y ont tous les droits! Cependant, sortir de cet enfer est impossible!

Dans son roman, Patrick Senécal n'épargne rien à son/sa lecteur-trice qui devient alors spectateur-trice et voyeur-se impuissant-e d'une réalité abominable mais terriblement humaine: sexualité extrême, viol, barbarie, torture... les vices humains y explosent comme des bombes. Âmes sensibles s'abstenir!



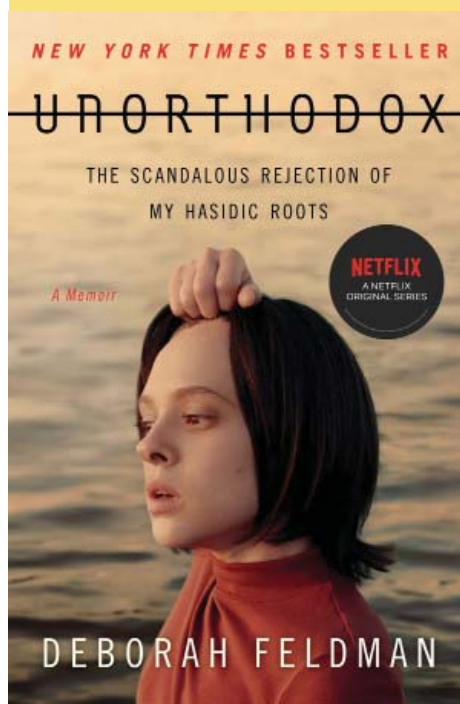
Série

Unorthodox

Adaptation du roman autobiographique «Unorthodox: the Scandalous Rejection of My Hasidic Roots» de Deborah Feldman, la série «Unorthodox» retrace le parcours haletant d'une jeune femme, Esther (Esty) Shapiro. Évoluant dans la communauté hassidique à Williamsburg, Brooklyn, la jeune femme de 19 ans a été éduquée dans la culture et la religion ultra-orthodoxe. Liée par un mariage arrangé au jeune Yanky, Esty va rapidement exploser sous la pression de ses pairs et s'enfuir dans l'espoir d'un avenir meilleur à Berlin.

«Unorthodox» permet de se plonger radicalement dans l'univers glaçant des communautés hassidiques. Entièrement dévouées à leur communauté et leur mari, les femmes évoluent en vase clos, coupées du monde moderne, soumises à un contrôle permanent des membres de la communauté. Victimes du sexisme intrinsèque de la religion, les femmes y ont une fonction bien précise: enfanter le plus possible afin de remplacer les millions de juifs exterminés durant l'Holocauste. Comment survivre dans ce tableau lorsque rien ne se déroule comme prévu et que Esty ne parvient pas à tomber enceinte?

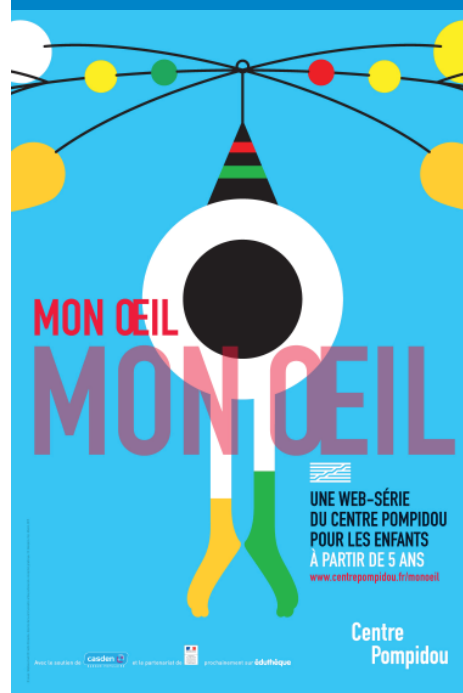
Au-delà de la fuite d'Esty, «Unorthodox» est avant tout un récit initiatique poignant: qui est réellement Esty en dehors de sa communauté? Comment pourra-t-elle s'émanciper du poids de la religion et survivre dans un monde jusque-là inconnu?



Ressources

«Mon œil»

Mon œil est une web-série du centre Pompidou spécialement conçue pour les enfants à partir de 5 ans. Accessible gratuitement, ce programme hebdomadaire propose des vidéos et animations d'une dizaine de minutes autour de thèmes liés à l'art et la création. Plus d'infos: www.centrepompidou.fr/cpv/theme/mon-oeil



Application

«Petites choses»

«Petites choses» est une application ludique adaptée aux plus jeunes enfants. Créée par Benjamin Gibeaux, l'application invite les enfants à jouer et à vivre des expériences afin de délivrer un petit oiseau-lyre. Pour y parvenir, l'enfant devra résoudre une série de 7 jeux cachés derrière des fenêtres, voitures, fleurs... C'est en traversant la ville, que l'enfant pourra trouver les clés pour enfin libérer l'oiseau de sa cage. Dès 2 ans. L'application «Petites choses» est gratuite pendant le confinement. N'hésitez pas à en profiter!

Plus d'infos: www.benjamin-gibeaux.fr/portfolio/petites-choses/



Citation

«Il ne sait peut-être pas voler avec des ailes d'oiseau, mais en l'entendant, j'ai toujours pensé qu'il volait avec ses mots.»

Luis Sepulveda - Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprend à voler.



*« Une rentrée le 18 mai! Des irresponsables je vous dis...
Moi, je le garde à la maison jusqu'en septembre au moins! »*

Étudiant·e·s: inégaux face aux examens

La fin de l'année académique approche à grands pas, pourtant, beaucoup d'étudiant·e·s sont encore dans le flou quant aux modalités d'évaluation qui seront adoptées par leur établissement. Mais une chose est certaine: les examens auront bel et bien lieu.

Si les dernières mesures adoptées le 24 avril par le gouvernement ont défini un certain nombre de «balises pour protéger les étudiants» et veiller à une égalité de traitement, cette session d'examen opérera, encore plus que les autres, une sélection sociale particulièrement grave.

Avec la crise du Covid-19, les inégalités entre les étudiant·e·s dans l'enseignement supérieur se sont encore cristallisées: moins de jobs pour payer ses études, son kot, sa nourriture..., des stages suspendus puis, pour certain·e·s, mais pas d'autres, relancés. Confiné·e·s en famille ou isolé·e·s dans leur kot, les étudiant·e·s sont de plus en plus nombreux·ses à être confronté·e·s à de grosses difficultés financières, pédagogiques et psychologiques.

Renaud Maes est sociologue et enseignant. En 2011, il réalise une étude, dans le cadre de sa thèse, où il compare l'impact de l'enseignement à distance sur un groupe d'étudiant·e·s très favorisé·e·s, et sur un autre groupe fortement précarisé. Dans une interview au journal *Le Soir*¹, il explique que «*Les très privilégiés trouvaient à la maison un environnement d'étude plus agréable que le contexte de l'université, sans la distraction des copains. À l'inverse, les étudiants en situation précaire rapportaient des problèmes d'accès au matériel, et à des lieux d'étude adaptés. Ils trouvaient donc refuge dans les bibliothèques, qui aujourd'hui, sont fermées*».

Le passage à un enseignement dit «à distance» est donc générateur d'inégalités. Par ailleurs, tous les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas été capables d'organiser des cours en ligne, parce qu'ils ne disposent pas tous des mêmes moyens.

Un enseignement supérieur à plusieurs vitesses

Depuis 1998, l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles fonctionne avec une enveloppe fermée, alors que le nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s ne fait qu'augmenter. Cela a entraîné un sous-financement qui se fait particulièrement ressentir dans les hautes écoles et les écoles de promotion sociale qui sont déjà, à la base, moins financées que les universités. Par ailleurs, ces établissements accueillent un public qui a moins de moyens financiers.

Au moment du confinement, les universités ont décidé de suspendre tous les cours en présentiel, sans concertation avec la ministre et le reste de l'enseignement supérieur. Elles ont ensuite annoncé qu'elles prolongeraient leurs mesures jusqu'à la fin de la période d'enseignement et organiseraient la plupart des examens à distance, via des plateformes informatiques. À noter que si les universités ont semblé gérer le début de crise en étant réactives et créatives, des témoignages d'étudiant·e·s ont depuis lors montré que les cours en ligne étaient loin d'être la panacée. Des témoignages d'étudiant·e·s largué·e·s, surchargé·e·s de travail et coincé·e·s par le manque de moyens techniques ont rapidement afflué dans la presse.

Surcharge de travail

Pour le 27 avril au plus tard, les étudiant·e·s des hautes écoles et des universités devaient recevoir une communication leur précisant les dates des examens, leur contenu adapté aux matières qui avaient pu être suivies à distance, ainsi que les conditions pratiques de l'évaluation (présentiel, à distance ou mixte) et les caractéristiques générales



Coup de crayon sur l'actu

Pierre Lecrenier travaille à Bruxelles, au sein de l'Atelier Mille, où il réalise des bandes dessinées et illustrations. Il collabore régulièrement à la *Revue Dessinée* et à *Topo Magazine*. Son dernier album, «Le garçon au visage disparu», réalisé avec l'auteur québécois Larry Tremblay, sortira en automne 2020.

www.pierrelecrenier.be





des examens, à savoir: à livre ouvert, QCM ou questions ouvertes. Mais la Fédération des Étudiants Francophones (FEF) constate que beaucoup d'étudiant·e·s sont encore dans le flou.

À la fin du mois d'avril, la FEF a réalisé une enquête auprès de 5.000 étudiant·e·s. 70% d'entre eux/elles n'avaient pas encore reçu leurs modalités d'évaluation. «Dans 66% des cas, la matière n'a pas été allégée, ni adaptée, au contraire, presque 70% des étudiants sondés dénoncent une surcharge de travail par rapport à une situation normale». Parmi les universitaires, ils sont près de huit sur dix à assurer que leurs professeurs n'ont rien changé au volume de cours. En revanche, dans les écoles d'arts, où les enseignements à distance se sont révélés très complexes à organiser, 30% des étudiant·e·s se sont sentis rassuré·e·s par l'indulgence de leurs enseignant·e·s.

Moins de chances de réussite

85% des étudiant·e·s sont stressé·e·s par les examens à distance, les dispositifs anti-triches, logiciel espion, les QCM où

un retour en arrière est impossible ou encore les examens chronométrés... Ils/Elles craignent surtout de ne pas parvenir à gérer un examen à domicile où le calme n'est pas toujours garanti, d'avoir des problèmes de connexion ou d'autres difficultés techniques... Il apparaît que trois étudiant·e·s sur quatre pensent que leurs chances de réussite sont amoindries à cause des mesures prises par le gouvernement les concernant.

Il ressort également de l'enquête de la FEF que «pour des études identiques, certaines écoles annulent les examens alors que d'autres maintiennent l'entièreté des cours». Chems Mabrouck, présidente de la FEF, appelle les directions et les politiques à leurs responsabilités: «Nous appelons les recteurs, les directions d'établissement et la ministre à sensibiliser les professeurs à la nécessité d'alléger la matière et de l'adapter aux circonstances actuelles».

En maintenant les examens, les universités et écoles nient les inégalités entre étudiant·e·s et les reproduisent. La responsabilité repose sur la subjectivité des professeurs

et sur le travail des jurys. Les étudiant·e·s en sont bien conscient·e·s et fort inquiet·e·s, d'autant qu'ils/elles savent combien le fait de rater une année est lourd de conséquences particulièrement, pour les plus précaires pour qui le coût d'une année supplémentaire est souvent inenvisageable.

1. «Coronavirus: les étudiants nagent dans l'incertitude», Elodie Blogie. 3/4/20.

Mesures du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'organisation de la fin de l'année académique 2019-2020

Même si l'année académique se termine officiellement le 10 juillet, les établissements d'enseignement supérieur auront la possibilité d'allonger le 3^e trimestre jusqu'au 30 septembre 2020, voire jusqu'au 30 janvier 2021 («en cas de force majeure» et «en dernier recours» uniquement). Une semaine «tampon» entre la dernière semaine des activités d'apprentissage et le début de la période des évaluations du deuxième trimestre («semaine blanche») est prévue pour les universitaires afin de leur permettre de se préparer aux épreuves. En revanche, cette disposition est seulement «préconisée» pour les Hautes écoles et les écoles supérieures des arts.



Pour l'enseignement de promotion sociale, la ministre de l'Enseignement a revu le calendrier afin de limiter l'impact de la pandémie sur le déroulement de la prochaine année académique et d'éviter un allongement des études qui générerait un risque accru de précarité chez les apprenant-e-s de l'enseignement de promotion sociale:

- exemption du droit d'inscription, pour l'année académique 2020-2021, pour les étudiant-e-s considéré-e-s comme régulier-e-s au 13 mars 2020 se réinscrivant dans des unités d'enseignement organisées pendant le confinement qu'ils n'ont pas pu suivre entièrement;
- possibilité d'«évaluation continue» dans l'enseignement de promotion sociale supérieur, comme c'est déjà le cas pour l'enseignement de promotion sociale secondaire, afin de faciliter, dans le contexte de la crise sanitaire, les évaluations de fin d'année;
- possibilité de délibérer par étudiant-e pour s'adapter à l'avancement individuel de chacun-e, et ainsi éviter l'allongement de leur parcours et le décrochage scolaire;
- possibilité d'allonger la durée maximum d'une unité d'enseignement jusqu'au 31 décembre 2020 maximum. Cette mesure permettrait de régler bon nombre de situations difficiles, dont celles liées aux stages et aux épreuves intégrées.

Les étudiant-e-s font du bruit!

Le vendredi 8 mai 2020, la Fédération des Étudiant-e-s Francophones (FEF) a organisé un #WakeUpChallenge «Faites du bruit!». L'objectif: faire entendre la voix des étudiant-e-s qui se retrouvent dans des difficultés financières, pédagogiques ou psychologiques importantes à cause de la crise du covid-19. «Réveillons la ministre et les établissements d'enseignement supérieur! POUR un allègement de la matière d'examen et de la charge de travail, POUR une garantie de la finançabilité de tou-te-s l'an prochain, CONTRE les logiciels de surveillances invasifs, POUR des conditions de réussite pour tou-te-s». Les étudiant-e-s se sont ainsi filmé-e-s en faisant du bruit (avec casseroles, syllabus, stylos...). Une fois dans la boîte, les vidéos ont été postées sur leurs profils ou sur l'événement Facebook avec un tag adressé à la ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Glatigny. On peut y voir, par exemple, Aliyah, en train de réviser ses cours avec en «fond sonore», un bébé qui hurle. Son message: «Madame la ministre, comment pouvons-nous étudier dans des conditions pareilles? POUR des conditions de réussite pour tous!».



Brèves

Élèves disparus des radars

Durant ces deux mois de confinement, des élèves ont disparu des radars des écoles. Malgré le suivi par mail ou WhatsApp, certain-e-s d'entre eux n'ont jamais répondu présent-e-s. L'échevin en charge de l'Enseignement de la commune de Schaerbeek, Michel De Herde, estime qu'entre 15 à 20 % des élèves du réseau des écoles communales de sa commune n'ont eu aucun contact avec leurs enseignant-e-s depuis le début du confinement. Il ajoute au micro de la RTBF, le 13 mai dernier, que ce nombre important a été causé par deux problèmes distincts. D'une part, la fracture numérique. «Certaines familles ne disposent pas d'ordinateur ou de connexion internet à domicile. Elles n'ont pas pu se procurer le travail nécessaire». D'autre part, l'échevin pointe la circulaire précédente de la ministre de l'enseignement qui ne constituait que des recommandations, «et donc, certains enseignants n'ont produit aucun accompagnement des élèves. La ville de Schaerbeek en tant que pouvoir organisateur ne peut donc formuler aucun reproche».

Le lundi 18 mai, 120.000 élèves de 6^e primaire et 6^e secondaire, sur

900.000 en tout en Fédération Wallonie-Bruxelles, devaient reprendre le chemin de l'école à raison de 2 jours par semaine. Selon les premières estimations, 50 à 60% des élèves de 6^e primaire se sont présenté-e-s, pour 70 à 80 % du côté des rhétos.

Les maternelles laissées pour compte?

Depuis plus de deux mois, le lien social entre les enfants de maternelles, leurs copains de classe et les enseignant-e-s est très limité voire inexistant. Selon la Ministre Caroline Désir, au micro de BEL RTL ce lundi 18 mai, une rentrée des maternelles n'est pas à l'ordre du jour, mais elle aimerait toutefois que l'on puisse évoquer la question «car beaucoup de parents m'interpellent (...) Ils sont inquiets que ce confinement se prolonge. Il faut se rendre compte que certains jeunes enfants n'ont plus de contacts avec personne d'autre que leur petit noyau familial. Cela devient inquiétant pour leur santé psychologique. On doit entendre ce message. Cela dépend du Conseil national de sécurité. Jusqu'ici les experts nous ont dit qu'il était trop difficile de respecter la distanciation physique donc on les évacue du débat. On doit faire attention car les gens ne comprennent pas pourquoi on dit «oui» aux crèches et «non» aux maternelles. On a besoin maintenant de perspectives. Je voudrais qu'on mette le débat sur la table en vue de rouvrir les maternelles».

Déconfinement: vers une explosion des signalements pour maltraitance infantile?

Alors que les appels à l'aide pour violences conjugales se sont multipliés pendant le confinement, les signalements pour violences faites aux enfants n'ont pas augmenté, ils auraient même diminué. Et c'est loin d'être une bonne nouvelle...

Aurore Dachy travaille à l'ONE¹ et accompagne le travail des quatorze équipes SOS Enfants qui œuvrent à Bruxelles et en Wallonie. Les équipes, multidisciplinaires, interviennent dans des situations de maltraitance infantile. «On est très inquiet, nous dit-elle, depuis la mise en place du confinement, il n'y a pas plus de signalements, et dans certains centres, parfois moitié moins que d'habitude, alors que l'enfant a besoin d'un porte-parole». Ces propos sont corroborés dans le journal *Le Soir*, par Guy De Clercq, conseiller au Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) de Mons: «on craint une vague de signalements de détresse psychosociale qui nous arriverait au moment du déconfinement»².

Pour Aurore Dachy, «cette absence de signalement ne nous étonne pas, car les signalements émanent de professionnels, et si les enfants ne vont pas à l'école, c'est tout un secteur qui ne relaie pas les situations auprès des équipes. C'est pareil pour les signalements effectués par la famille ou l'entourage. Par exemple, une grand-mère inquiète pour son petit-fils peut toujours relayer ses inquiétudes mais n'a plus accès à la famille». À SOS Enfants, habituellement, 53 % des signalements émanent de professionnel·le·s³, et 46 % de non professionnel·le·s (52% par la mère et 19% par un membre de la famille)⁴.

Les types de violence faites aux enfants

L'ONE divise les violences en différentes catégories: violences sexuelles, physiques, psychologiques, institutionnelles⁵, négligence grave⁶, violences en lien avec les conflits ou violences conjugales. Le rapport d'activité 2018 met en exergue le fait que «la catégorie 'violences conju-

gales et conflits conjugaux exacerbés' constitue la maltraitance la plus diagnostiquée (plus d'un tiers des prises en charge)». Cette catégorie englobe les enfants spectateurs des violences conjugales. «La maltraitance psychologique est diagnostiquée dans un quart des prises en charge. La maltraitance sexuelle, la maltraitance physique et la négligence grave sont chacune diagnostiquées dans environ un cas sur six». Par rapport au genre, les garçons sont légèrement plus impactés par la violence physique (46% - 54%), et les filles beaucoup plus sujettes aux violences sexuelles (67% - 33%). Pour les autres types de violences, les chiffres sont plus ou moins les mêmes. Concernant les auteur·trices de violences, 59% des violences physiques, 51% des violences psychologiques et 90% des sévices sexuels (le chiffre est sans appel) sont perpétrés par des hommes. En outre, 54% des négligences graves sont perpétrées par des femmes, ce qui s'explique par le fait qu'il y a, statistiquement, plus de femmes qui s'occupent des enfants, donc plus de risques de négligences⁷.

Recrudescence des violences intrafamiliales pendant le confinement

Selon plusieurs sources⁸, lors du déconfinement chinois, une augmentation massive de la violence domestique envers les femmes et les enfants a été constatée. Ainsi, le contexte de confinement créerait un climat propice aux violences. Les propos d'Aurore Dachy vont en ce sens, «ce huis clos imposé dans des familles où il y a déjà énormément de tensions risque de renforcer les violences». Par ailleurs, la psychologue Caroline Maison explique: «le confinement a contraint les parents à devoir assu-

mer tant leur rôle de parent que leurs obligations professionnelles, et ce sans plus aucune ressource, que ce soit l'école, la crèche, les grands-parents, le sport ou les loisirs pour décompresser... tout en maintenant les exigences professionnelles: deadlines, performances... Ceci augmente le stress, les contraintes familiales, comme devoir travailler ET 'faire école', assumer son ménage sans plus aucun aide extérieure, avoir 24h/24 son bébé près de soi au lieu de pouvoir le déposer en crèche».

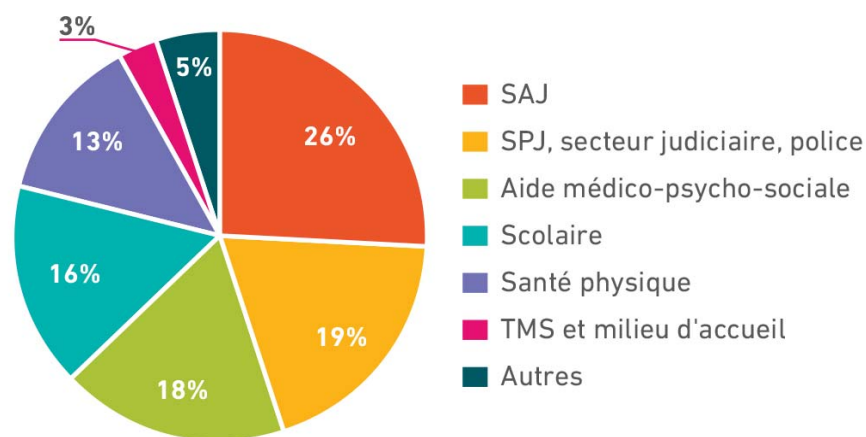
Un article de Slate⁹ donnait dernièrement la parole à des jeunes, confinés avec leurs parents. Laurie, 16 ans, expliquait: «mes parents me traitent depuis toujours d'incapable, de 'sous-merde'... Depuis quelques jours, leurs paroles deviennent de plus en plus violentes. Pour le moment, ils ne m'ont jamais frappée. Mais mon père avoue désormais qu'il en a envie. J'ai vraiment peur». De son côté, Julie, lycéenne, confiait que «le plus difficile est de ne pas pouvoir fuir mes parents qui me maltraitent psychologiquement, en me rabaisant et m'humiliant constamment. Ils m'ont toujours fait comprendre que je n'étais pas désirée. J'ai fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique, pour anorexie ou tentative de suicide. J'étais bien là-bas, sans eux. Avec le confinement c'est pire que tout, être bloquée avec mes parents 24 heures sur 24. Ne pas voir mon copain. Ils me privent de téléphone, d'ordinateur. J'ai de la haine envers eux. Il y a deux jours, j'ai eu envie de me scarifier. Je ne supporte plus cette atmosphère. Le confinement fait ressurgir des idées noires...» Selon Martine Brousse, présidente de l'association La Voix de l'enfant, interviewée dans ce même article, «dans certaines familles qui ne présentent aucun risque de violence, des comportements maltraitants peuvent apparaître à cause du confinement».

Dans un contexte déjà tendu, Aurore Dachy explique qu'il y a, en plus, «des familles qui sont juste dans la gestion économique, qui se posent la question de 'ce qu'on va manger demain'». Ainsi, l'urgence est parfois d'abord d'ordre alimentaire.

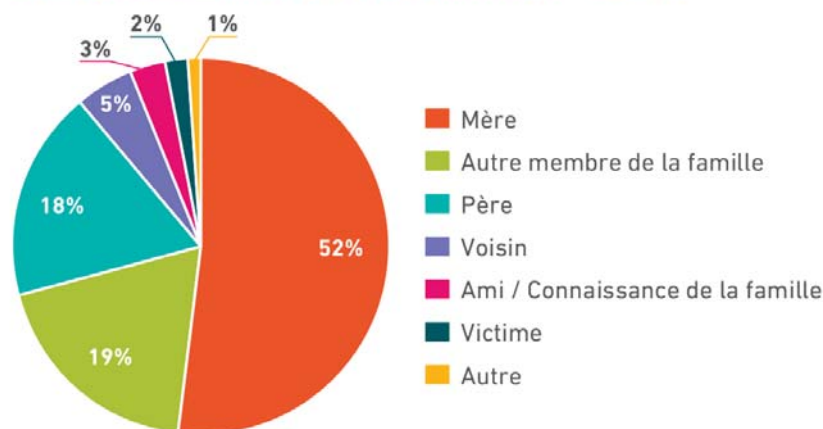
Augmentation des violences conjugales

Le 31 mars, pour la RTBF, Aurélie Jonkers, avocate spécialisée en droit de la famille expliquait: «Je suis dévastée par l'accroissement du nombre d'appels de femmes victimes. Elles m'appellent en me disant qu'elles ne savent pas quoi faire. Qu'elles ne peuvent pas partir, qu'elles sont bloquées». De même, selon les travailleurs-se:s de la ligne d'écoute gratuite: 0800/30.030 (numéro belge pour les violences conjugales), «Il y a une augmentation

Les signaleurs professionnels (n = 3369)



Les signaleurs non professionnels (n = 2889)



Rapport d'activités ONE 2018

des appels, c'est un fait. (...) On doit gérer des états de panique et d'angoisse importante au téléphone». Alors que l'ONE considère que les enfants dont la mère est victime de violence conjugale sont aussi victimes de ces violences, nul doute, qu'il y aura, lors du déconfinement, une augmentation de violences diagnostiquées d'enfants victimes de violences domestiques. A ce sujet Caroline Maison raconte: «les enfants témoins de violences conjugales sont tout aussi victimes que s'ils étaient frappés ou maltraités eux-mêmes. Il est intolérable de voir un être d'attachement (souvent la mère) battue par l'autre figure d'attachement (le père dans cet exemple): ces enfants souhaitent protéger leur mère mais ne savent plus quoi penser. Souvent, petits, ils ne comprennent pas ce qui passent, ne peuvent s'expliquer de tels comportement, et leur cer-

«Au lieu de se découvrir et de découvrir le monde, l'enfant sera obligé d'assurer sa survie et sa sécurité. Il passera son temps à observer les comportements de son ou ses agresseur(s) pour anticiper les violences et les éviter.»

veau «bugge» littéralement. Ils peuvent alors se replier sur eux-mêmes afin de se faire oublier, ou au contraire devenir de vrais petits diables pour tenter d'attirer l'attention sur eux au lieu de sur leur maman».

La vulnérabilité des enfants face aux violences

Face à toute forme de violence, les enfants sont en première ligne. Selon le Délégué Général aux Droits de l'enfant, Bernard Devos, «face à la violence, les enfants fonctionnent comme des éponges, en terme de stress, d'angoisse, d'agressivité». La psychiatre Muriel Salmona explique: «L'enfant va être obligé de se construire comme il peut dans un univers violent et incohérent où il est constamment en insécurité. Au lieu de se découvrir et de découvrir le monde, il sera obligé d'assurer sa survie et sa sécurité. Il passera son temps à observer les comportements de son ou ses agresseur(s) pour anticiper les violences et les éviter. Pour que l'enfant se sente en sécurité, il est essentiel que l'agresseur se sente bien, ne soit pas contrarié, cette tâche de survie devient la plus importante et passe bien avant ce qui devrait être les besoins primordiaux, les désirs et intérêts de l'enfant, ce fonctionnement explique en grande partie le syndrome de Stockholm. Il sera aussi bien obligé d'intégrer tout un système de règles délirantes imposées par la tyrannie domestique, système en contradiction avec le système extérieur»¹⁰.

Les conséquences pour les enfants

Pour Aurore Dachy, «l'ambiance est vraiment anxiogène, certains vont l'exprimer, transformer cela en stress, en agressivité, d'autres vont prendre sur eux. On peut craindre que des décompensations surgiront si la situation perdure, si on ne peut pas revenir à une vie à peu près normale». Toujours selon Muriel Salmona, «dans le cas de traumatismes, l'enfant devra survivre face aux violences qu'il subit mais il devra aussi survivre face à des troubles psycho-traumatiques très importants qui se seront installés de façon chronique. Il ne pourra pas grandir normalement et il présentera, tant qu'il ne sera pas protégé et libéré de la mémoire

traumatique de tout ce qu'il a subi, d'importants troubles du développement et de la personnalité. Le formatage imposé par le tyran sur un enfant entraîne chez l'enfant devenu adulte une hyper adaptation aux moindres désirs d'autrui. Adulte, il reste essentiel de ne jamais contrarier quiconque au risque de se sentir en grand danger, par allumage d'une mémoire traumatique de violences exercées par le tyran de son enfance».

Déconfinement

Depuis 15 jours, date du début de déconfinement, «il y a de plus en plus d'appels», nous dit le personnel de SOS Enfants Verviers. Les équipes nous disent craindre d'être submergées par une explosion des signalements surtout à partir de août et septembre, quand les enfants reprendront complètement leur vie sociale. En attendant, l'école recommande tout doucement, une décision que saluaient ce mardi 19 mai, 269 pédiatres, dans une carte blanche, car pour eux, «l'école, outre son rôle pédagogique et social, offre un environnement qui permet de détecter les signes de souffrance physique et psychologique de certains enfants»¹¹.

1. Office de la naissance et de l'enfance.
2. *Le Soir*, 22/04/2020.
3. ONE, rapport d'activité 2018.
4. Le Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) et le secteur «Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), secteur judiciaire, police», représentent presque la moitié des signaleurs professionnels.
5. La maltraitance institutionnelle n'a été diagnostiquée que dans 1% des prises en charge (ce dernier type de maltraitance est rarement signalé auprès des équipes SOS Enfants).
6. La négligence est une absence de comportements bénéfiques à l'enfant, pour assurer sa sécurité, son développement et son bien-être. Les cas de négligence, souvent chroniques, se caractérisent par de l'incapacité, de l'ignorance, de l'indifférence affective, de la non-disponibilité des parents, etc. Intentionnelle ou non, la négligence se traduit sur différents plans: alimentation, habillement, surveillance, hygiène, éducation, stimulation, recours aux soins médicaux.
7. En 2019, 41% des enfants pris en charge vivaient principalement chez leur mère, et seulement 8% vivaient principalement chez leur père. ONE, rapport d'activité 2018.
8. *Le Monde*, 28/03/2020.
9. *Slate*, 07/04/2020.
10. Extraits de l'ouvrage *Le Livre noir des violences sexuelles*, Muriel Salmona, Dunod, 2013.
11. RTBF, 19/05/2020.

Un confinement dans une vie déjà confinée

Pour les enfants et ados en institutions, le confinement imposé par le Conseil National de sécurité face au Covid-19, «c'est un confinement dans une vie déjà confinée», comme en témoigne Philippe D'Hauwe, psychothérapeute. Des restrictions supplémentaires là où les libertés sont déjà malmenées.

À l'annonce du confinement, les familles et les institutions ont dû faire un choix: soit laisser l'enfant confiné dans le centre d'hébergement et ne plus lui permettre de rentrer les week-ends auprès de ses proches (si un contact existe); soit, prendre le risque de rejoindre le logement familial 24H/24, 7j/7, avec toutes les difficultés émotionnelles et organisationnelles que l'on peut imaginer, et cela, pendant toute la durée du confinement.

Dans les IPPJ (Institutions Publiques de Protection de la jeunesse) ou au Centre Communautaire pour Mineurs Dessais, les jeunes qui sont enfermés ne reçoivent pas de visites. Depuis près de deux mois, les enfants de détenu·e·s ne voient plus non plus leurs parents¹.

Partout, les liens sociaux de ces enfants et de ces jeunes sont altérés. Comment s'organisent les secteurs et les travailleur·se·s sociaux pour que cette crise sanitaire n'impacte pas de manière irréversible ces enfants et ados déjà fragilisés? Quels sont les besoins vitaux de ces enfants institutionnalisés et insécurisés et comment les protéger au mieux?

Accueil d'urgence et manque de personnel

«Les services de l'aide et de la protection à la jeunesse d'une part, et le secteur du handicap de manière encore plus importante, sont déjà habituellement saturés et sous-financés, explique Bernard De Vos, le Délégué Général aux Droits de l'Enfant. Depuis le confinement, les demandes de prise en charge d'enfants et de jeunes ont explosé».

Chaque année, le secteur de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles prend en charge 40.000 enfants et ados. Ils/elles sont confronté·e·s à des situations difficiles et po-

tentiellement dangereuses au sein de leurs familles: précarité, négligences graves ou maltraitements. Ils/elles sont alors hébergé·e·s hors du cadre familial sur décision d'un juge. La plupart du temps, cela prend des semaines voire des mois pour leur trouver une place. Certain·e·s ont encore des contacts avec leur famille, d'autres plus. Depuis le confinement, certaines familles ont accueilli, momentanément et avec l'accord du juge, leur(s) enfant(s) le temps de la crise. Un suivi des familles s'est organisé pour contrôler les situations des enfants: appels téléphoniques quotidiens, visites régulières des travailleur·se·s sociaux auprès des familles, etc. Bernard De Vos rapporte qu'au niveau des retours en famille dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse, «certaines familles se débrouillent plutôt bien avec un accompagnement important qui s'organise et qui n'existe habituellement pas».

Dans les centres d'hébergement, toutes les places sont en permanence occupées. Depuis le 18 mars, de nombreux jeunes y sont confinés et encadrés par des équipes qui ont dû s'organiser pour les accueillir à temps plein, décider de mesures de distanciation, revoir l'organisation interne et réinventer des activités pour occuper ces enfants, privés d'école, de sorties et de visites en famille. «Beaucoup ont dû faire face à un manque de personnel dès le début de la crise du coronavirus, explique Bernard De Vos. Leur réactivité et leur créativité semblent, jusqu'à présent, suffire mais les peurs de contamination et les tensions sont très présentes. Certaines équipes éducatives commencent à fatiguer et elles en ont marre de ne pas être entendues. La crise sanitaire ne fait que révéler les manques et dysfonctionnements qui préexistaient et



pour les enfants et les jeunes, c'est terrible ce qui est en train de se passer».

Libertés réduites et peurs décuplées

Philippe D'Hauwe est médecin de famille et psychothérapeute. Avec son épouse Annie Hubinon, il donne des formations aux intervenant-e-s qui encadrent les familles (maternité, crèches, écoles, services d'aide à la jeunesse, tribunaux de la famille) – une formation intitulée «*Contrer les violences sur les enfants et leurs effets à l'âge adulte*». Philippe D'Hauwe a notamment travaillé dans le secteur des IMP (Instituts Médico-Pédagogiques) qui accueillent des enfants et des adolescent-e-s, présentant un retard de développement intellectuel moyen, avec ou sans troubles associés, ou présentant un déficit grave de la communication (jeunes autistes): «*Dans les institutions, il faut bien s'imaginer que tout est encadré: l'heure de la douche, l'heure du repas, le contenu de l'assiette, l'heure de la récré... tout est réglé et rien n'est négociable. Avec le confinement, ce sont d'autres libertés en moins pour ces enfants qui s'ajoutent à la liste (...)*

«*Le climat anxigène actuel a un effet décuplé sur des enfants et des ados qui ont déjà une sécurité affective et émotionnelle relativement faible, interpelle Bernard De Vos. Les enfants sont des éponges et se retrouvent encadrés par des adultes qui vivent aussi cette peur. Certains vont pouvoir l'exprimer et peut-être même être entendus et se rassurer, pour d'autres, des difficultés psychologiques et des problèmes comportementaux finiront pas exploser*». Pour Philippe D'Hauwe, comme pour Bernard De Vos, il faut aussi avoir en

tête que ces enfants et ados placés en institution dépendent de règles édictées par des directions, des éducateurs et autre personnels encadrants, qui ont chacun-e leur «*style*», leur vision de leur job et de comment il faut l'accomplir. Si les équipes en place parviennent à limiter les tensions au sein des établissements, les traumatismes de cette crise seront tout de même inévitables et les vécus émotionnels des jeunes violents, parce qu'ils et elles sont jeunes et parce qu'ils et elles sont enfermés-e-s en institution. «*Ce sont déjà des jeunes avec qui on a beaucoup triché, explique Philippe D'Hauwe, «C'est dangereux pour eux de faire confiance aux adultes. Actuellement, on ressent tous ce flou au niveau des informations de la part du politique, on ne comprend pas grand-chose et on a peur. Pour les enfants et les jeunes, c'est encore plus fort. Cette confrontation à la mort aussi est un non-sens quand on est jeune et depuis des semaines, on n'entend que ça à la télévision et à la radio. C'est violent ce qu'ils ont à encaisser, ce qu'on enlève à leurs jeunesse, à leur vie. Avec le déconfinement, il y aura un climat propice aux conneries parce qu'ils auront besoin d'exprimer tout ce qu'ils ont enfoui pour se sentir à nouveau vivants*».

Questionner leur compréhension des événements

En attendant le déconfinement, Annie Hubinon, psychomotricienne et thérapeute d'enfants, insiste sur la nécessité de mettre en place un travail d'écoute et de questionnement auprès des enfants et aussi des jeunes: «*Ils doivent pouvoir exprimer leurs peurs pro-*

Les mesures mises en place pour soutenir les secteurs de l'Aide à la Jeunesse

- En concertation avec l'ONE et le Délégué général aux Droits de l'Enfant, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur proposition de la Ministre de l'Enfance, va créer une structure temporaire spécifique de type «*SASPE*¹» (Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance) de 16 places pour permettre des hébergements d'urgence d'enfants de 0 à 6 ans en situation de danger grave. Le lieu d'hébergement sera situé au sein de la crèche «*L'île aux merveilles*» de Lodelinsart qui dispose d'un bâtiment adapté au projet et des effectifs nécessaires pour assurer l'encadrement;
- 50 équivalents temps plein pour les services résidentiels agréés, et 13 équivalents temps plein pour les services publics (IPPJ, Centre communautaire pour mineur dessais) vont être ajoutés;
- une mutualisation des agent-e-s entre services est rendue possible grâce à une circulaire ministérielle du 13 mars 2020 et des négociations sont aussi menées en vue de permettre, sur base volontaire, de détacher des membres du personnel appartenant à l'administration de l'Aide à la jeunesse ou d'autres administrations, à condition que ce personnel soit en possession des titres requis pour exercer des fonctions liées à l'encadrement des jeunes;
- dans les Institutions Publiques de Protection de la jeunesse (IPPJ) et auprès des Équipes Mobiles d'Accompagnement (EMA), un monitoring régulier recense d'une part, les ressources humaines disponibles ainsi que leur état de santé et d'autre part, l'état de santé des jeunes;
- comme les jeunes enfermés dans des IPPJ et au Centre communautaire pour Mineurs dessais ne reçoivent plus de visites, la ministre de l'Aide à la Jeunesse Valérie Glatigny informe que ces jeunes peuvent communiquer plus souvent et avec tous les moyens technologiques possibles. Ils bénéficient aussi au quotidien d'un enseignement, d'activités éducatives et de détente.

1. Les SASPE jouent un rôle primordial dans l'accueil, de jour comme de nuit, de jeunes enfants dont les parents rencontrent des difficultés telles qu'ils ne peuvent pas, provisoirement, s'en occuper.

fondes mais pour cela il faut réellement qu'on les questionne. Est-ce que les éducateurs auront le temps, le ton qu'il faut? Le risque d'imaginer à leur place ce qu'ils peuvent vivre est problématique. On ne peut pas se mettre à leur place. Nous adultes, nous ne traversons pas la même chose que ces jeunes. Il est indispensable de les questionner, leur demander de quoi ils ont besoin, ce qu'ils ont compris à ce qui se passe. C'est essentiel de le leur demander et d'ajouter: si tu pouvais, tu voudrais quoi? Qu'est-ce qui t'aiderait? Du moment que cela est questionné, une réponse même négative est entendable. On a désamorcé la peur, le besoin. Et plus ils sont fragiles, plus les adultes qui les encadrent doivent être forts et réactifs».

Ne pas oublier le lien transgénérationnel

Le coronavirus tue depuis des mois de nombreuses personnes âgées, elles aussi enfermées. Ce lien rompu avec les aîné-e-s n'est pas sans conséquences sur les plus jeunes, comme le souligne Annie Hubinon. «Pour ces jeunes et ces enfants enfermés en institution, le fil transgénérationnel est souvent fragilisé, s'il n'est pas rompu. Vu le contexte actuel, il est tout à fait certain que ces enfants et ces ados s'inquiètent pour leurs grands-parents et pour d'autres personnes à l'extérieur qu'ils savent fragiles. Ils sont dans une insécurité inimaginable vu leur jeune âge. Ils seraient bien incapables de relativiser ou de positiver. Il faut leur permettre d'exprimer cela pour qu'ils puissent se confronter à leurs peurs. Un coup de téléphone, un appel vidéo, prendre des nouvelles de leurs grands-parents devraient les soulager».

Communication virtuelle insuffisante/inadaptée

Dans le secteur des personnes handicapées, maintenir du lien s'avère plus compliqué, comme l'explique Cinzia Agoni, la porte-parole du GAMP, le Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places dans le secteur du handicap de grande dépendance. «L'aide que nous pouvons fournir est malheureusement limitée à l'écoute, le soutien, les conseils, notamment envers les parents d'enfants autistes et handicapés pour faire face au confinement à la maison (...) Plusieurs parents d'enfants autistes sévères nous signalent par exemple les difficultés qu'ont leurs enfants à tenir une conversation via Skype ou le téléphone. Lorsque le handicap est d'ordre cognitif, c'est sûr que la compréhension de la situation est plus ou moins gravement affectée». Par ailleurs, tous les services d'accompagnement, de répit et de loisirs ont été fermés, ainsi que les séances de logopédie, psycho-

motricité, psychothérapies (voir encadré), ce qui isole et fragilise encore davantage les enfants pour qui ces soins sont vitaux.

1. Dans les prisons belges, les visites sous toutes leurs formes ont été annulées jusqu'à nouvel ordre. Pour compenser la suppression de ces visites, le ou la détenu-e reçoit un crédit d'appel supplémentaire de 20 euros pour pouvoir maintenir le contact avec sa famille et ses ami-es (Ministère de la Justice).

Un soutien insuffisant pour les enfants handicapés

Le secteur du handicap souffre depuis longtemps d'un manque de moyens particulièrement pour les personnes handicapées de grande dépendance. Les places d'accueil dans les services résidentiels de jour sont trop peu nombreuses, laissant bien souvent les familles sans aide durant des mois avant une prise en charge. Il manque cruellement de services de répit de jour et résidentiels temporaires pour soulager les familles. Le Gouvernement francophone bruxellois a décidé de maintenir toutes les subventions et les salaires durant la période de confinement, ce qui représente 5,5 millions € pour la Politique d'Aide aux Personnes handicapées. Le Ministre-Président bruxellois et son gouvernement se sont engagés à poursuivre le travail permettant de renforcer les mesures d'accompagnement et d'accueil suffisant pour les personnes atteintes du spectre autistique.



« Cette confrontation à la mort aussi est un non-sens quand on est jeune et depuis des semaines, on n'entend que ça à la télévision et à la radio. C'est violent ce qu'ils ont à encaisser, ce qu'on enlève à leurs jeunesse, à leur vie. »

La continuité des apprentissages: une sanction pédagogique?

Depuis l'annonce de la fermeture des écoles à travers le pays, certaines voix se sont fait entendre afin d'alerter des dangers d'une augmentation des «violences pédagogiques» envers les enfants. En effet, les mesures, à priori louables, prises par la Ministre Désir afin d'assurer une continuité des apprentissages, ne cachent-elles pas un risque d'aggravation des inégalités entre élèves, déjà très présentes en temps normal?

Le système scolaire belge, inégalitaire

Ce n'est pas nouveau, les enquêtes PISA nous alertent chaque année: le système scolaire belge, toutes communautés confondues, reste fondamentalement inégalitaire et cette inégalité est avant tout sociale: l'origine sociale des élèves déterminerait leurs chances de réussite scolaire. Selon Laurence Baud'huin, enseignante primaire à l'école Émile André à Bruxelles, «Le système scolaire belge donne une grande liberté d'action aux écoles, ce qui a pour conséquences que certaines écoles ont un fonctionnement qui creuse plus profondément les inégalités sociales, tandis que d'autres font tout ce qui est en leur pouvoir pour les résorber».

Face à cette réalité, bon nombre d'écoles restent effectivement soucieuses de mettre en place des mesures permettant d'offrir à tous les élèves un accueil de qualité malgré les difficultés rencontrées par les familles. Dès lors, comment assurer une continuité des apprentissages de qualité aux enfants, une fois ceux-ci sortis du contexte scolaire, à l'intérieur même de la sphère privée? Comment faire en sorte que cette parenthèse scolaire liée au confinement ne soit pas une sanction pédagogique pour les élèves les plus défavorisés?

Assurer la continuité des apprentissages

Afin de remédier à la suspension des cours dans les écoles et d'assurer une continuité des apprentissages, la Ministre de l'Éducation Caroline Désir a rapidement précisé, par circulaire interposée¹,

que «des travaux à domicile peuvent être prévus (...) mais que ceux-ci, dans un souci d'assurer une égalité devant les apprentissages, ne peuvent en aucune manière porter sur des apprentissages qui n'ont pas été abordés préalablement en classe [et qu'ils] doivent s'inscrire dans une logique de remédiation-consolidation-dépassement.» Par ailleurs, «Si l'enseignant recourt à des modalités d'apprentissage en ligne, il doit impérativement s'assurer que chaque élève du groupe-classe dispose du matériel et du soutien pour s'y consacrer dans des conditions optimales». Selon Laurence Baud'huin, «... c'est une circulaire qui laisse une très grande liberté aux écoles. Et celles-ci réagissent selon leurs convictions pédagogiques. Cela crée clairement des gestions très différentes selon les établissements!». En effet, très rapidement, la liberté laissée aux écoles quant au travail à domicile a pris des formes très différentes en fonction des établissements scolaires, certains bombardant les enfants de devoirs, d'autres préférant alléger leurs demandes avec un suivi pédagogique moins contraignant.

La frénésie du travail à domicile

Dès lors, sous de bonnes intentions, le travail scolaire à domicile a mis en évidence les inégalités socio-économiques entre familles. De fait, chaque enfant ne dispose pas d'un espace de travail, des outils, d'une connexion internet ou encore d'une présence parentale permettant d'assurer un suivi pédagogique optimal. Comme le

Pour consulter les interviews complètes de Laurence Baud'huin, enseignante primaire à l'école Émile André à Bruxelles, et Jean-Pierre Coenen, Président de la Ligue des Droits de l'Enfant et enseignant, consultez notre site internet: www.ligue-enseignement.be



«... cela va être la course pour rattraper le temps perdu. La matière va défiler comme elle n'a jamais défilé. Avec, évidemment, tout un lot d'élèves fragilisés qui décrocheront.»

Jean-Pierre Coenen

souligne Jean-Pierre Coenen, «Toutes les familles ne sont déjà pas égales face à l'école, il est évident qu'elles ne sont pas égales face au confinement. Les familles socialement favorisées vivent mieux ce passage que les autres... Selon les conditions de vie, la 'classe à la maison' est plus facile à vivre.»

Au-delà de l'aspect économique, un autre point d'ancrage se situe au niveau culturel. Pour Laurence Baud'huin, «... dans les familles plus aisées, l'accès aux contenus stimulants, de qualité, est plus facile, à la fois techniquement (plusieurs ordinateurs connectés dans certaines familles contre les seuls smartphones des parents à partager entre eux et leurs enfants dans d'autres), et culturellement...»

Le travail à domicile contribue alors à creuser plus encore les inégalités entre les enfants issus de familles aux revenus moyens ou aisés et les familles aux revenus modestes. L'école à la maison a donc ses limites.

Les enfants aux besoins spécifiques, une situation périlleuse

Les enfants aux besoins spécifiques, qu'ils suivent leur cursus dans l'enseignement spécialisé² ou ordinaire, demandent une attention et un suivi adaptés. Parmi ces enfants, certains sont porteurs de déficiences lourdes

nécessitant une vigilance et une attention accrue. Sans école, bon nombre de parents d'enfants porteurs d'un handicap se trouvent démunis et fragilisés. Pour ces familles, l'école n'est pas seulement un lieu d'apprentissage mais un partenaire essentiel du quotidien. Cet éloignement du monde scolaire peut alors générer une détresse importante des familles et la question de la continuité des apprentissages peut sembler bien périlleuse, voire impossible, dans un enseignement où chaque progrès peut se perdre en très peu de temps.

Selon Jean-Pierre Coenen, «Les enfants avec une déficience intellectuelle, par exemple, sont privés d'apprentissages. Ce n'est pas à la maison qu'ils peuvent faire des apprentissages scolaires. La vie est déjà assez difficile pour eux et en confinement, elle l'est d'autant plus. Ils ne progresseront donc plus. Les enfants avec un/des 'dys', quant à eux, sont probablement laissés à eux-mêmes face à une masse de travaux à domicile qu'ils ne peuvent pas gérer. Ils ont besoin d'aide au quotidien en classe, il est évident que nombre d'entre eux ne bénéficieront pas de cette aide à la maison.»

De leur côté, les enseignant-e-s n'ont pas toujours les moyens d'assurer le suivi de ces élèves et sont parfois désarmé-e-s, comme en témoigne Laurence Baud'huin: «Nous,

La fracture numérique des familles: une réalité

Selon le Baromètre 2019 de maturité des citoyens wallons¹, 84% des ménages wallons disposent aujourd'hui d'un ordinateur fixe ou portable et 55% possèdent une tablette. Il reste néanmoins 8% de foyers qui ne disposent d'aucun outil numérique. Par ailleurs, seulement 78% des mères en situation monoparentale disposent d'un ordinateur. La fracture numérique reste donc une réalité pour bon nombre de familles.

1. www.digitalwallonia.be/fr/publications/citoyens2019



enseignants mais aussi logopèdes, psychomotriciennes... reprendrons le travail là où nous l'avons laissé, voilà tout! Néanmoins, il reste une petite proportion d'élèves dont je n'ai pas de nouvelles, malgré mes tentatives de contacter les parents. Je ne sais pas comment ils vivent la crise, je ne sais pas s'ils vont bien: pour ceux-là, oui, je suis parfois inquiète».

Parents confinés sous pression

Par ailleurs, faire entrer le travail scolaire dans la sphère privée n'est pas un acte sans conséquences pour les familles. Enseigner des savoirs pédagogiques est un métier. Bon nombre de parents réalisent combien il est compliqué d'inculquer de nouvelles connaissances aux enfants. «Pour aider les enfants à faire leurs travaux, il vaut mieux posséder les codes de l'école, connaître le langage parfois abscons de celle-ci, afin de pouvoir comprendre ce que l'on attend de l'élève et l'expliquer à l'enfant qui, bien souvent, ne le comprend pas. Il faut, en outre, évidemment, posséder la langue de l'école et savoir la lire. Bref, posséder des outils que de nombreuses familles n'ont pas ou pas suffisamment», explique Jean-Pierre Coenen.

Le parent n'est pas un enseignant. Il ne dispose pas toujours des ressources didactiques et du temps nécessaire pour assurer une continuité des apprentissages à ses enfants. Pour les parents d'enfants porteurs d'un handicap, la situation est encore plus délicate. Selon Jean-Pierre Coenen, «Il est évident que les parents ne sont pas des spécialistes des 'dys' ou du handicap de leur enfant... Les enfants à besoins spécifiques n'ont plus l'aide des professionnels qui les aidaient à remédier à leurs difficultés. Là aussi, c'est un problème, car nombre d'entre eux pourraient régresser.»

De plus, jongler entre les devoirs à la maison, le télétravail pour certains et les impératifs du quotidien peuvent générer un épuisement parental fort, voire une violence intrafamiliale. La réussite scolaire des enfants dépendant alors en partie des capacités des parents à s'adapter. La sentence est cruelle!

Et demain?

Quelle que soit la durée de la crise, le retour à la normale sera difficile. Face à cette situation inédite, quelles seront les priorités des écoles? Rattraper à tout prix le retard ou surtout renouer le lien? Laurence Baud'huin rassure, «Pour moi, pas question de galoper pour rattraper le temps perdu! Les enfants ne sont pas des machines que l'on pousse plus fort pour qu'elles aillent plus vite! Au contraire, peut-être... après un tel bouleversement, il va

falloir faire tourner la parole à nouveau, remettre la communication au cœur de la classe, reconstruire la coopération... ça va prendre du temps.»

«... Cela va être la course pour rattraper le temps perdu. La matière va défiler comme elle n'a jamais défilé. Avec, évidemment, tout un lot d'élèves fragilisés qui décrocheront», expliquait Jean-Pierre Coenen. Nous pouvons cependant craindre que certaines écoles cherchent à rattraper le temps perdu en bombardant les enfants de matières et de devoirs. À ce sujet, Jean-Pierre Coenen interpelle, «Malheureusement, la doxa de l'école est bien ancrée et un 'bon' enseignant continuera à donner (c'est à cela qu'on le reconnaît) des devoirs, à pratiquer l'évaluation sélective et la compétition entre élèves. Il aura sa belle petite courbe de Gauss et sera fier du travail accompli.»

Une double sanction

La question de la continuité des apprentissages dans le cadre du confinement agit comme un miroir grossissant des inégalités entre les élèves, tant au niveau socio-économique qu'au niveau des troubles de l'apprentissage ou encore du handicap. Notre système scolaire, même en état de crise, pérennise les inégalités entre les élèves. La sanction est double.

Nous vivons une période singulière, inédite qui nécessitera du temps pour revenir à la normale. Selon Jean-Pierre Coenen, «L'école d'aujourd'hui est l'école du XX^e siècle. Au rythme (NDLR: trop lent), où elle évolue vers moins d'échecs, plus de droits des élèves, plus de pédagogie, de respect de toutes les familles, je crains qu'en 2101, elle soit toujours et encore l'école du XX^e siècle.»

Des bonnes pratiques

Mais le tableau n'est pas si noir. De nombreuses écoles militent pour plus d'inclusion et mettent tout en œuvre pour résorber les inégalités entre les élèves. Comme le souligne toujours Jean-Pierre Coenen, «Fort heureusement, l'élève est déjà au cœur des préoccupations de nombreux/ses professionnels et de nombreuses écoles. Celles qui changent progressivement, qui visent à devenir plus inclusives, coronavirus ou non. Et il y en a. Elles mettent en place des pratiques innovantes, des aménagements raisonnables, accueillent tous les enfants, quels que soient leurs spécificités. Elles ne veulent pas être de 'bonnes' écoles mais des écoles humaines, qui se soucient de tous les enfants. Je pense que ce sont ces écoles-là qui vont changer notre système. Mais ce sera petit à petit.»

Vers une rupture?

Bien entendu, nous n'oublierons pas cette crise, mais tomberons-nous dans les mêmes travers? Tout moment de crise est propice à la réflexion et sans doute faudra-t-il une véritable rupture face à un système scolaire qui tend à reproduire les inégalités entre les élèves. Nous devons alors encore davantage penser en termes d'innovation et de créativité pour un enseignement moins basé sur l'évaluation, plus attentif aux réalités socio-économiques des élèves et plus inclusif en considérant tous les enfants à besoins spécifiques. Car, comme le souligne Philippe Meirieu «L'École, c'est ce qui rompt avec les inégalités familiales et sociales, ce qui permet d'accéder à l'altérité, souvent écartée ou vécue comme une agression dans le cocon familial, ce qui donne à tous la possibilité d'accéder à des savoirs partageables à l'infini»³.

1. Circulaire n°7515, «Coronavirus Covid-19: décision du Conseil National de sécurité du 12 mars 2020». Les circulaires sont disponibles sur le site www.enseignement.be.
2. Rappelons que l'enseignement spécialisé comptait, pour l'année scolaire 2018-2019, près de 40 000 enfants au niveau fondamental et secondaire.
3. Philippe Meirieu: «L'école d'après... avec la pédagogie d'avant?» www.cafepedagogique.net

Réaffirmer le rôle central des enseignant-e-s

Enseigner est un métier. L'acte d'enseigner nécessite la présence et la relation entre professeur et élève. C'est de cette relation et de sa continuité dans le temps que naît l'apprentissage. De plus, aucun outil, aussi sophistiqué soit-il, ne remplacera la relation humaine. L'enseignement à distance ne remplacera jamais les interactions réelles et pourra, tout au mieux, être un support utilisé avec le prof. Il est alors chimérique d'envisager une continuité des apprentissages sans un enseignant ou une enseignante physiquement présent-e aux côtés des élèves.

L'obligation scolaire à l'épreuve du covid-19

Grippe «espagnole» en 1918, grippe «asiatique» en 1957, grippe «de Hong Kong» en 1968, syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003, Covid-19 en 2020: de loin en loin, les épidémies frappent la Belgique. Toutes ont mis à mal, avec une ampleur variable, la vie sociale du pays.

L'enseignement est toujours concerné par le risque épidémique car les écoles sont, au moins potentiellement, un foyer de contagion. Comment le Covid-19 a-t-il cette fois impacté l'enseignement?

Les écoles ne semblent pas avoir été, à la différence des maisons de repos, un foyer épidémique. Ce n'est donc pas sur un plan strictement sanitaire qu'elles semblent avoir été le plus touchées. Mais les mesures prises de confinement ont eu un impact important sur leur raison d'être même, à savoir, la fonction d'enseignement.

C'est ce fil conducteur que je me propose de suivre dans cette analyse, en revenant sur la manière dont la réaction des autorités de tutelle a, inévitablement et fortement, touché les écoles, en particulier dans le (non) respect de l'obligation scolaire. C'est, en effet, un véritable régime d'exception vis-à-vis du principe de l'obligation scolaire qui a été mis en place et dont on ne sortira que difficilement. Or, l'obligation, souvent perçue seulement comme contraignante, est une mesure protectrice de l'enfance qui offre une garantie, certes bien fragile et insuffisante, pour le droit de tous les enfants à l'enseignement.

Le stade pré-épidémique (phase 1)

Le premier cas avéré de Covid-19 en Belgique date du 5 février 2020. À l'époque, le pays n'est pas encore directement confronté à l'épidémie.¹ À la mi-février, le «Risk management group» est pourtant déjà en place au sein de Sciensano. Composé d'un comité scientifique, d'expert-e-s des différents niveaux de pouvoir qui ont autorité en matière de santé, des représentant-e-s des hôpitaux de référence et de Sciensano, il est chargé d'élaborer les mesures pour protéger la popula-

tion et de les évaluer régulièrement.

À l'époque, les autorités se veulent rassurantes, mais il est de nombreux signes qui ne trompent pas: le pays se prépare à la propagation de l'épidémie. «On me demande régulièrement si on va mettre en quarantaine des villages belges comme on l'a fait en Italie», déclare Maggy De Block au Soir le 26 février. Mais il ne faut pas oublier qu'en Italie, on est en phase trois. On ne comptait encore que trois personnes infectées vendredi, hier elles étaient 229. Là, le virus s'exprime très fort, le nombre de cas a augmenté exponentiellement et c'est pour cette raison qu'ils ont mis en quarantaine des villages. Mais ce type de mesures se justifie uniquement en phase deux et trois. Nous, nous sommes toujours en phase un. Notre priorité est donc d'éviter que la maladie ne se développe dans notre pays. Ce qui n'est pas simple car c'est un virus respiratoire qui, par nature, ne respecte pas les frontières.» On est à ce moment-là au milieu du congé de Carnaval. Et on s'attend au pire au retour des vacances. De sorte que, si le discours se veut rassurant, en coulisse, les préparatifs vont bon train. Pas seulement dans le milieu hospitalier. Dans l'enseignement aussi.

Le jour de l'interview de la Ministre De Block, c'est-à-dire le 26 février, la Ministre de l'enseignement obligatoire de la FWB, Caroline Désir, publie la [circulaire 7485](#) pour préparer la rentrée scolaire du 2 mars: «Le développement du coronavirus Covid-19 dans plusieurs pays pouvant constituer des lieux de vacances ou de voyages scolaires suscite de nombreuses interrogations quant à l'organisation de la rentrée du 2 mars prochain. Le cabinet de la Ministre de l'Éducation s'est mis en contact avec les équipes du Ministre des Affaires étrangères et de la Ministre de la Santé publique à ce sujet afin d'adopter, en temps réel, une position conforme aux



recommandations des autorités compétentes».

À ce stade, la circulaire invite à de simples mesures de précaution et de prudence:

- «Pour ce qui concerne les voyages, le SPF Affaires étrangères ne préconise pas l'annulation des déplacements dans les pays où des cas de Covid-19 ont été décelés. Aucune mesure générale d'annulation n'est donc envisagée à ce stade. Toutefois, la prudence est évidemment de rigueur si des voyages sont prévus dans les zones où de nombreux cas ont été recensés, en particulier si des restrictions ont été adoptées par les autorités locales (exemple: la situation des 11 municipalités italiennes).» La Ministre invite donc les responsables scolaires à «prendre connaissance de manière attentive et systématique des avis de voyage et les recommandations du SPF Affaires étrangères»;

- «Pour ce qui concerne la tenue de la rentrée, les conseils repris par le site du SPF Santé publique (www.info-coronavirus.be/fr) sont d'application. À ce jour, le SPF santé publique ne recommande pas de mesures spécifiques au-delà de ces conseils. Il faut notamment souligner que si un enfant ou un membre de l'équipe éducative tombe malade dans les 14 jours suivant son retour de voyage ou une exposition au virus, il est tenu de rester à la maison, contacter le médecin de famille par téléphone et mentionner les antécédents de voyage et les symptômes de l'enfant. Le médecin de famille pourra évaluer la situation et prendre les mesures appropriées».

- Sur le plan sanitaire, les mesures d'hygiène aujourd'hui bien connues, sont recomman-

dées mais on ne parle pas encore de «distanciation sociale»: «Par ailleurs, je vous rappelle quelques simples règles d'hygiène afin d'éviter la diffusion de virus en général (virus de la grippe, coronavirus,...): se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon; toucher le moins possible la bouche, le nez et les yeux; couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier jetable quand vous éternuez ou toussiez; éviter le contact avec des malades.»

L'escalade

Très rapidement, pourtant, les choses se précipitent et le caractère dramatique de la situation s'accroît. Le 2 mars, huit cas sont avérés en Belgique (Le Soir du 3 mars). C'est le retour du congé de Carnaval, et à partir de là, tout va rapidement changer: les cas se multiplient rapidement. C'est ce qui explique qu'il n'y a pas à proprement parler de «cas zéro» dans notre pays car il y a eu beaucoup d'introductions simultanées différentes. C'est ce que montre le décryptage du génome du virus effectué par le séquenceur Piet Maes de la KULeuven et l'épidémiologiste Simon Dellicour (ULB et KULeuven): «Les séquences que nous avons montrées que le virus vient de Chine, mais aussi d'Italie, de France, des Pays-Bas et du Canada. Il n'y a pas une provenance principale qui a ensuite rayonné dans le pays, comme ce fut plus le cas dans le nord de l'Italie» (Le Soir du 24 avril).

Dans le domaine de l'enseignement, le ton change également dès la fin de la semaine. Dans sa circulaire n° 7496 datée du

6 mars, la Ministre donne les injonctions suivantes en matière de voyages et de séjours pédagogiques:

- en matière de voyage: «*J'attire votre attention sur le fait que le SPF Affaires étrangères vient de modifier ses conseils aux voyageurs qui envisagent de se rendre en Italie et dans certaines zones de la France (à ce stade, il s'agit de l'Oise, de la Haute-Savoie, du Morbihan et du Haut-Rhin). (...) Pour l'Italie, le SPF indique désormais que «suite à la décision des autorités italiennes de déconseiller les voyages scolaires dans le pays, il est recommandé aux écoles belges de reporter jusqu'à nouvel ordre les voyages scolaires prévus vers l'Italie.*» Le même type de message est formulé pour les zones françaises identifiées ci-dessus. *«Je vous invite à tenir compte de cette recommandation. Si des départs sont programmés vers ces régions, je vous déconseille donc de les maintenir jusqu'à nouvel ordre»;*

- tous les séjours pédagogiques ne sont pas pour autant déconseillés. Ils sont au contraire facilités en abaissant le nombre minimum requis de participant-e-s: «*Par ailleurs, au regard des circonstances exceptionnelles liées au développement du Covid-19, lorsque les séjours pédagogiques avec nuitées doivent se dérouler à l'étranger, à l'exception des départs prévus vers les régions déconseillées à partir de ce jour, les pourcentages minimum obligatoires de participation prévu par la circulaire 6289 du 3 août 2017 ne s'appliquent plus tant que la phase 2 du plan de gestion de risque du SPF Santé publique est en cours ou si la phase 3 venait à être activée.*» En autorisant les séjours pédagogiques avec un nombre restreint de participants, la circulaire accepte que ces séjours durant lesquels des apprentissages sont effectués, aient lieu, même si un grand nombre d'enfants n'y participent pas et en sont privés. C'est une première entorse au principe de l'obligation scolaire, en vertu duquel le droit à l'enseignement doit être garanti à chaque enfant de manière égale.

Par ailleurs, la circulaire définit la situation administrative et pécuniaire des enseignant-e-s absent-e-s pour cause de coronavirus: maladie, quarantaine, éloignement géographique (impossibilité de revenir des régions confinées, par exemple).

Elle apporte également des précisions sur le plan sanitaire par rapport aux élèves:

- «*Si un enfant ou un membre du personnel tombe malade dans les 14 jours suivant son retour de voyage, il est tenu de rester à la maison. Un contact avec le médecin de fa-*

mille doit être pris par téléphone et il doit être fait mention des antécédents de voyage et des symptômes de l'enfant ou du membre du personnel concerné. Le médecin de famille pourra évaluer la situation et prendre les mesures appropriées.

- Si un enfant ou un membre du personnel est un cas confirmé de Covid-19, le service de surveillance des maladies infectieuses de la Région prendra d'initiative contact avec les interlocuteurs compétents (PSE) au sein du pouvoir organisateur afin de les informer de l'ensemble des mesures à prendre».

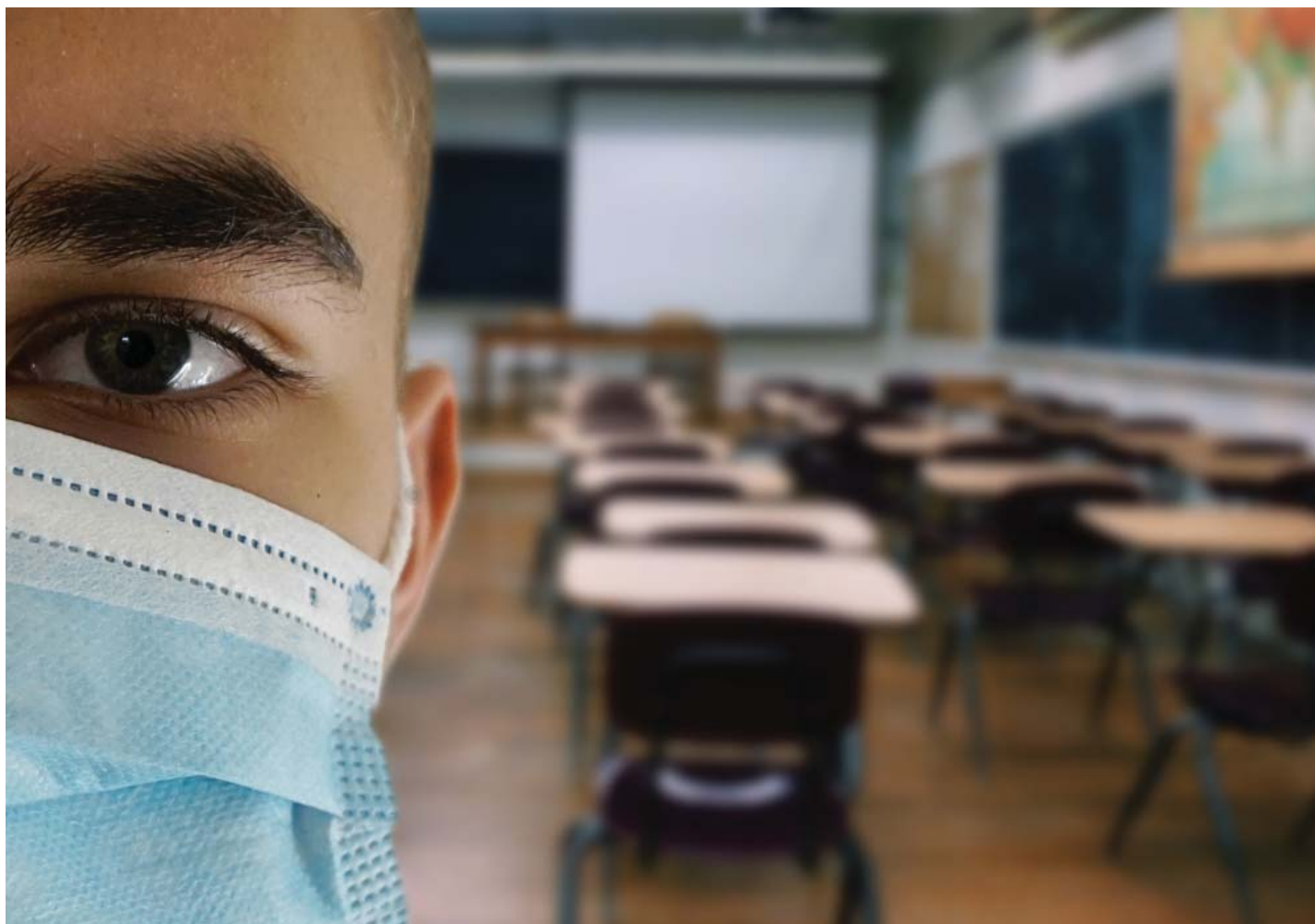
À ce stade, la Ministre, au moins dans sa communication, n'envisage aucunement la fermeture des écoles: «*D'une manière plus générale, je tiens à souligner que le SPF Santé publique considère que, tant que notre pays compte un nombre limité de cas, il est suffisant d'isoler les patients et d'être attentif aux symptômes des personnes qui ont été en contact avec ceux-ci. Aucune mesure de fermeture d'école n'est donc envisagée à ce stade.*»

En ce qui concerne le contrôle des absences des élèves en relation avec le covid-19, la circulaire distingue deux cas:

- «*Soit l'élève absent est couvert par un certificat médical: son absence est donc justifiée;*

- *Soit l'élève absent n'est pas couvert par un certificat médical. Dans ce cas, le Chef d'établissement pourra considérer les absences de l'élève comme justifiées si elles relèvent de «circonstances exceptionnelles liées à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports» prévues par l'article 9, §3 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 mai 2014. Dans le contexte lié au développement du Covid-19, le Chef d'établissement pourra élargir la notion de «circonstances exceptionnelles» à des cas non listés par l'Arrêté précité. La durée maximale de l'absence liée au Coronavirus est également laissée à l'appréciation du chef d'établissement. En dehors de ce contexte, la réglementation relative aux absences non justifiées s'applique.*»

Cette mesure d'assouplissement réglementaire, sans doute justifiée dans le contexte de l'épidémie, a de facto pour conséquence une nouvelle atteinte au droit à l'enseignement que vise à garantir l'obligation scolaire. Les «circonstances exceptionnelles» suspendent en effet, de facto, le contrôle de l'obligation scolaire pour peu que le motif du Coronavirus soit invoqué. Quelles seront dorénavant les moyens d'action si, par exemple, des parents refusent d'envoyer leurs enfants à l'école par crainte de la contagion?



Par ailleurs, un [Call center](#) de la Fédération Wallonie-Bruxelles se tient à la disposition des responsables scolaires pour faire face à la prise en charge du coronavirus.

La crise se profile

Le 9 mars, on enregistre 239 cas en Belgique dont 22 nouveaux cas en Flandre, 7 à Bruxelles et 10 en Wallonie (la Libre, le 9 mars). Deux jours plus tard, le 11 mars, la Ministre de l'Enseignement publie la [circulaire 7500](#). À la question de savoir si les écoles doivent fermer, la Ministre répond:

«*La fermeture des écoles n'est en aucune manière recommandée à ce stade. En effet, les instructions des autorités compétentes en matière de santé publique et les avis scientifiques mettent en évidence que:*

- Les conséquences du Covid-19 sont beaucoup plus limitées pour les enfants. Ils sont moins malades et guérissent plus vite. Ils semblent mieux résister au virus que les adultes.
- L'objectif est désormais de protéger les groupes vulnérables et de ralentir la propagation du virus.

La fermeture des écoles ne permettrait pas d'atteindre cet objectif. Au contraire, la fermeture des écoles risquerait d'augmenter les contacts entre les enfants et les personnes âgées».

Dans cet objectif de limiter la propagation du virus et de protéger les personnes vulnérables, quelques recommandations générales à appliquer dans les écoles sont données par la circulaire:

- «*Il est recommandé de reporter temporairement les fêtes scolaires, journées portes ouvertes et réunions de parents d'élèves».*

Par ailleurs, quelques [conseils généraux](#) sont rappelés:

- «*Évitez de serrer la main ou d'embrasser votre interlocuteur,*
- *accordez une attention toute particulière aux personnes considérées à risque, comme les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes diabétiques, présentant des maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales, les enfants jusque 6 mois, les femmes enceintes, les personnes dont le système immunitaire est affaibli,*

- *évités les contacts avec les personnes visiblement malades. Les grands-parents doivent éviter de garder l'enfant malade».*

Enfin, les [conseils de base](#) restent pleinement d'application:

- «*Restez à la maison si vous êtes malade. Si un enfant ou un membre du personnel commence à développer des symptômes pendant le temps scolaire, il doit immédiatement rentrer chez lui et contacter son médecin traitant;*
- *lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon;*
- *éternuez et mouchez-vous dans un mouchoir en papier. N'utilisez chaque mouchoir qu'une seule fois et jetez-le ensuite dans une poubelle fermée;*
- *vous n'avez pas de mouchoir en papier? Éternuez ou tousssez dans le creux de votre coude.»*

Suite à la réunion du Conseil National de Sécurité du 10 mars 2020, la circulaire donne également des précisions sur l'attitude à tenir vis-à-vis des cas avérés de maladie. Différents cas sont envisagés:

- A. [Enfant asymptomatique cohabitant d'un](#)

adulte cas confirmé de Covid-19: «Un enfant d'école maternelle ou primaire asymptomatique cohabitant doit rester isolé dans son foyer. D'une part, car les parents sont confinés et ne peuvent donc le conduire à l'école. D'autre part, parce que les cas secondaires dans le milieu familial sont très fréquents. Enfin, il ne peut être exclu que les enfants excrètent plus de particules virales que les adolescents ou les adultes, et que le respect des mesures d'hygiène de base soit moins évident pour eux. Pour les jeunes fréquentant l'école secondaire (ou l'enseignement supérieur hors universités), sans symptômes, si aucun problème logistique ne se présente, ils peuvent aller à l'école.»

- B. Signalement d'un cas de Covid-19: En cas de suspicion de Covid-19, l'école doit contacter le service PSE/centre PMS de la FWB qui est chargé d'assurer le suivi (pour, selon les cas, vérifier le diagnostic auprès du médecin traitant; suivre les résultats du testing éventuel; informer les parents; prendre les mesures de tracing au cas où l'enfant était asymptomatique en fréquentant l'école pour identifier les enfants à risque qui doivent être écartés, etc.). D'une manière générale, il est demandé à l'école de garder les informations confidentielles. Toutes les informations concernant le personnel d'encadrement relèvent du Service externe de prévention et Protection au Travail (médecine du travail).

La circulaire communique les mesures à prendre par les parents. Elles consistent en un self-monitoring de leur enfant pendant 14 jours (surveillance de l'apparition de symptômes: toux, fièvre, rhinite, dyspnée; prise de température - 38 degrés en axillaire) par les parents deux fois par jour; en cas de symptômes: procédure habituelle des cas symptomatiques, à savoir, l'isolement au domicile et l'appel du médecin par téléphone).

La circulaire précise les mesures à prendre par l'enseignant-e et les membres de l'encadrement. Celles-ci consistent en un self-monitoring pendant 14 jours, l'observation attentive des enfants qui ont été en contact avec l'enfant covid-19 et des mesures détaillées de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel pédagogique.

- C. Apparition d'un cas secondaire: si l'un des contacts du cas confirmé développe des symptômes, isolement au domicile, appel du médecin par téléphone, et celui-ci prendra les mesures nécessaires.
- D. Retour d'un enfant COVID-19 à l'école: Critère clinique: 7 jours minimum à dater



du début des symptômes. La durée est laissée à la discrétion du médecin généraliste. Pas de certificat de non-contagion à fournir à l'école.

E. **Membres du personnel**: Si un membre du personnel est un cas confirmé de Covid-19, le service de surveillance des maladies infectieuses de la Région prendra d'initiative contact avec les interlocuteurs compétents au sein du pouvoir organisateur afin de les informer de l'ensemble des mesures à prendre. Il est conseillé aux membres du personnel dont le système immunitaire est plus faible (par exemple, patient·e·s diabétiques) de contacter leur médecin traitant pour discuter de l'opportunité de rester temporairement à la maison.

Le tournant

Le 12 mars, tout bascule. Le Conseil national de sécurité décide, en effet, le **confinement** général jusqu'au 3 avril inclus, c'est-à-dire, jusqu'au début des vacances de Pâques:

*«Il a été décidé de **renforcer le dispositif existant par des mesures additionnelles de distanciation sociale**, dans le **même objectif** d'endiguer la propagation de l'épidémie. Ces mesures sont proportionnelles et orientées vers un maximum d'efficacité. **D'un point de vue opérationnel, nous passons en phase fédérale de gestion de crise, ce qui veut dire que toutes les décisions seront prises dans le cadre d'une cellule de gestion composée notamment de la Première ministre, des ministres compétents et des ministres-présidents.** Cette phase assure une meilleure coordination et information sur les mesures prises par les différentes entités. Les mesures annoncées sont d'application sur l'ensemble du territoire national».*

La mesure générale de confinement a un effet immédiat sur les écoles:

*«Concernant les écoles, les **leçons sont suspendues**. Il sera organisé une garde d'enfant **au moins** pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d'autorité (sécurité publique). Pour les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par les personnes âgées, les parents pourront aussi trouver une solution dans les écoles».*

Ainsi, l'autorité fédérale, compétente pour l'obligation scolaire, est également l'autorité habilitée à suspendre cette obligation. Mais il reviendra à la FWB de mettre en œuvre cette mesure, dans la mesure où ce sont les entités fédérées qui sont chargées de faire respecter son application.

La Conférence nationale adopte encore des dispositions concernant l'éducation en

dehors de l'enseignement obligatoire:

- «Les **crèches** restent ouvertes.
- Dans le cas des **hautes écoles et universités**, il est recommandé de **développer des modules de cours à distance**. Ces écoles ne sont donc pas fermées mais invitées à mettre en place des alternatives aux cours traditionnels en amphithéâtre ou en endroit confiné».

La **circulaire 7508** du 13 mars 2020 met en œuvre les décisions du Conseil national de sécurité adoptées la veille, et en particulier, la **suspension des cours**:

«Suite à la suspension des cours, les élèves sont présumés absents de manière justifiée. Toutefois, chaque établissement devra accueillir les élèves régulièrement inscrits dans l'établissement dont les parents travaillent dans des domaines tels que les soins de santé, la sécurité publique, l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées ou l'enseignement (toutes catégories de personnel confondus), ainsi que ceux dont les parents ne peuvent faire autrement que de les confier à leurs grands-parents, catégorie à risque du Covid-19».

Les enfants, désormais réputés en absence justifiée, sont **découragés** de venir à l'école. La Ministre précise: «j'invite les parents à essayer de trouver toute alternative de garde permettant d'éviter la présence des enfants à l'école, à l'exception des solutions impliquant des personnes à risque».

Donner cours est expressément interdit: «Concernant la continuité des apprentissages et évaluations: les leçons sont suspendues par arrêté de l'autorité fédérale. Les cours ne peuvent donc pas être dispensés.» Les **stages** sont pareillement interrompus, sauf dans le cas des stages en entreprise et dans le cas où le volume des heures de stage est défini règlementairement pour la diplomation. Dans ce cas, la poursuite du stage est laissée à l'appréciation du lieu de stage. Le **travail à domicile** est de même découragé: «Dans un souci d'assurer une égalité devant les apprentissages, une circulaire spécifique sera publiée dans les prochains jours concernant la continuité des apprentissages, les épreuves externes certificatives et les évaluations dans l'enseignement spécialisé. Il n'est pas recommandé à ce stade de prévoir du travail à domicile».

Pour ce qui concerne les **internats et les homes d'accueil**, ils sont tenus d'accueillir tous les élèves qui n'ont pas d'autres solutions d'accueil et/ou d'hébergement.

C'est la **circulaire n° 7515**, datée du 17 mars, qui apportera les précisions attendues sur la suspension des cours. Son texte est structuré en deux parties: les mesures nouvelles et la reprise des informations précé-



demment communiquées. Je ne m'arrêterai que sur ce premier aspect. C'est véritablement la **circulaire-pivot** du confinement dans l'enseignement.

La circulaire n° 7515

a) La circulaire donne d'abord des précisions concernant la continuité des apprentissages. La Ministre y insiste: «*Les leçons sont suspendues par arrêté de l'autorité fédérale. Les cours ne peuvent donc pas être dispensés*». Des travaux à domicile peuvent cependant être prévus dont les modalités sont laissées à l'appréciation des équipes éducatives, dans le respect des balises suivantes, qui visent à assurer une égalité devant les apprentissages:

- «*Les travaux ne peuvent en aucune manière porter sur des apprentissages qui n'ont pas été abordés préalablement en classe; ils doivent s'inscrire dans une logique de remédiation- consolidation-dépassement;*
- *Les travaux doivent être proportionnés dans le contenu et le temps à y consacrer, en tenant compte: de l'absence d'accompagnement pédagogique des élèves, qui seront parfois seuls à la maison. Le*

travail doit donc pouvoir être réalisé en parfaite autonomie; Dans l'enseignement secondaire, du fait que plusieurs enseignants sont susceptibles d'en distribuer; une coordination entre eux serait donc idéale; à défaut, il convient de prendre en considération cette réalité pour garantir le caractère proportionné des travaux;

- *Si l'enseignant recourt à des modalités d'apprentissage en ligne, il doit impérativement s'assurer que chaque élève du groupe-classe dispose du matériel et du soutien pour s'y consacrer dans des conditions optimales; à cet égard, je souligne que la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille actuellement au renforcement de l'accès à son offre en la matière (e-learning, moodle);*
- *Si des supports papiers sont distribués, tout doit être mis en place sur le plan organisationnel pour garantir un accès à tous les élèves;*
- *Il est recommandé autant que possible de mobiliser les moyens technologiques disponibles pour maintenir un lien social avec et entre les élèves autour des travaux proposés, pour autant que chacun puisse y participer;*

- Les travaux à domicile ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation sommative, mais bien d'une évaluation formative (sans notation)».
- b) En ce qui concerne les évaluations externes et les évaluations dans le spécialisé, des contacts sont prévus avec l'administration, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les fédérations d'associations de parents. «En aucun cas, ajoute la Ministre, les circonstances exceptionnelles que nous connaissons ne pourront porter préjudice à la scolarité des élèves. Une décision sera prise au terme du congé de printemps, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures prises à ce moment».
- c) La suspension des cours a des implications pour les personnels de l'enseignement. Ceux-ci doivent se tenir «à disposition de leur PO et de leur direction à la seule fin d'assurer l'encadrement des élèves qui se présenteraient et d'organiser la continuité des apprentissages dans le respect des balises précitées». La circulaire détaille les conditions administratives dans lesquelles s'effectuent la concertation locale sociale, le recrutement et le remplacement des membres du personnel, les règles en cas d'absence et de maladie, les règles en cas d'interdiction d'exercer sa fonction, assimilée à une dispense pour force majeure, etc. Elle précise également les conséquences de la crise sur le plan pécuniaire.
- d) Des précisions sont également apportées concernant l'enseignement spécialisé. «Les écoles de l'enseignement spécialisé sont tenues d'assurer l'accueil de tous les élèves dont les parents en font la demande, en offrant un encadrement adapté aux besoins des élèves, en particulier pour ceux dont l'état nécessite des soins spécifiques». Une attention particulière portera spécifiquement sur le soutien du PSE, les équipements et les protections pour le personnel en fonction des types d'enseignement spécialisé.
- e) De manière générale, les stages sont interrompus. «À ce stade, les stages sont suspendus jusqu'au terme des vacances de printemps, à l'exception des stages pour lesquels un volume de prestation horaire est défini par une réglementation (aspirant/aspirante en nursing, puériculteur/puéricultrice, assistant/assistante pharmaceutico-technique et le quatrième degré de l'enseignement professionnel secondaire complémentaire, section soins infirmiers) et

plus généralement des stages menés dans le secteur paramédical, si:

- Les conditions de sécurité sont rencontrées dans la réalisation du stage;
 - Les autorités responsables du lieu de stage acceptent sa poursuite. (...) Les modalités de récupération des stages non-prestés seront définies ultérieurement, en fonction de la durée de la suspension de ceux-ci.»
- f) Le délai de dépôt des plans de pilotage pour les établissements de la vague 2 est par ailleurs reporté de 15 jours ouvrables. Les écoles concernées sont donc invitées à remettre leur plan pour le 26 mai 2020.

Vers la suppression des examens dans l'enseignement obligatoire

Le 15 avril 2020, le Conseil national de Sécurité décide de la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 3 mai inclus. Il autorise la réouverture des magasins de bricolage et de jardinerie. Il permet la visite d'une personne aux personnes hébergées en maisons de repos ou en centres destinés aux personnes ayant un handicap, une décision qui soulèvera un tollé et sera rapidement de facto reportée. Aucune perspective sérieuse n'est encore donnée aux écoles dont les cours demeurent suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Les cours restant interrompus, le gouvernement de la FWB est contraint de prendre des dispositions importantes concernant les épreuves certificatives et le passage de classe. Ce sera l'objet principal de la circulaire 7541 datée du 16 avril 2020. D'autres sujets sont également évoqués qui seront développés dans des circulaires ultérieures: la procédure d'inscription dans l'enseignement secondaire et de maintien en maternel, la formation des membres du personnel, les stages, les plans de pilotage, les demandes de dérogation et/ou d'autorisation relatives aux structures et à l'encadrement pour l'année scolaire 2020-2021, etc.

Le gouvernement décide la suppression des épreuves certificatives externes (CEB, CE1D et CESS). La décision est motivée de la manière suivante: «En raison des matières non vues et du manque de pratique, les épreuves externes communes certificatives telles qu'elles ont été conçues risquent de ne plus être adaptées au niveau de la majorité des élèves. Il apparaît en outre impossible de modifier le contenu des épreuves, par exemple en retirant certaines questions qui porteraient sur de la matière non vue. En effet, les écoles n'abandonnent pas toutes les matières dans le

même ordre. Retirer des pans de matière de ces épreuves ne serait donc pas pertinent. Par ailleurs, le temps habituellement consacré à ces épreuves et aux examens pourrait être utilement récupéré pour rattraper les apprentissages perdus pendant la durée du confinement. Au regard de ces éléments, et des aménagements importants qui seront nécessaires dans l'accueil des élèves au moment de la reprise des leçons, le Gouvernement a décidé de l'annulation des épreuves externes certificatives».

Ce sont donc les Conseils de classe qui décideront souverainement du passage de classe: «L'octroi du certificat reposera donc sur le jury d'école ou le conseil de classe. Pour ce qui concerne les élèves inscrits à titre individuel aux épreuves externes certificatives 2020, les modalités d'octroi des certificats seront précisées prochainement».

Complémentairement, le Gouvernement assortit sa décision de plusieurs éléments qui concernent toutes les années d'études:

- «Il conviendra de favoriser la poursuite des apprentissages jusqu'au 26 juin 2020, et l'organisation des jurys et des conseils de classe jusqu'au 30 juin 2020;
- Les évaluations sommatives ne pourront pas être concentrées sous la forme d'une session de fin d'année et ne pourront porter que sur des matières qui ont été enseignées en classe, en ce compris dans les années concernées par le CEB, le CE1D et le CESS;
- Des recommandations seront adoptées en étroite concertation avec les acteurs de l'enseignement pour encadrer les objectifs poursuivis jusqu'à la fin de l'année et les conditions de réussite dans l'optique d'assurer le respect d'un principe d'équité ainsi que d'éviter de préjudicier les élèves dans la poursuite de leur parcours scolaire; tous les moyens utiles seront déployés en vue de conférer à ces recommandations la portée la plus forte possible et d'assurer leur applicabilité par les enseignants;
- Complémentairement, les procédures de recours seront adaptées à la situation dans la même logique de concertation».

Vers la reprise des cours

Le Conseil national de sécurité du 24 avril 2020 décide du redémarrage des entreprises B to B le 4 mai et la réouverture des magasins le 11 mai. Dans une deuxième phase, prévue à partir du 18 mai, d'autres reprises d'activités sont envisagées: coiffeurs, musées, sports d'équipe et activités de plein air, puis, ultérieurement, visites familiales, mariages et enterrements publics, excursions



d'un jour et secondes résidences, etc.

Au niveau de l'enseignement, la reprise est prévue à partir du 18 mai:

«*La reprise des cours sera très progressive, avec une réouverture dès le 18 mai. Elle ne concernera pas tous les élèves. Chaque communauté aura la charge d'élaborer, en concertation avec le secteur, l'opérationnalisation de cette décision*».

Il en résulte une série de circulaires qui organisent le déconfinement progressif dans le domaine de l'enseignement. Parmi celles-ci, deux circulaires ont un rôle clé: la [circulaire 7550](#) dans l'enseignement ordinaire et la [circulaire n°7557](#) dans l'enseignement spécialisé.

Le confinement a conduit à transgresser le principe de l'obligation scolaire. Comme toujours, ce sont les plus faibles et les plus démunis, que ce principe est justement censé protéger, qui sont les plus atteints par son non-respect: appartements exigus et surpeuplés, matériel informatique insuffisant, connexions Internet limitées, environnement socioculturel peu propice au soutien scolaire, absence de livres et de bibliothèque, nombreux-ses ont été les intervenant-e-s sociaux et éducatifs qui ont dénoncé le caractère fondamentalement inégal du

confinement sur le plan social et culturel.

Le rétablissement du principe de l'obligation scolaire sera lui-même très progressif, comme le sera le déconfinement lui-même. Au total, l'année scolaire se terminera très probablement sans que tous les enfants aient repris le chemin de l'école. Et comment s'effectuera dès lors la prochaine rentrée scolaire? On verra dans une prochaine livraison comment le déconfinement lui-même s'effectuera en transigeant avec le principe de l'obligation scolaire. Il s'agit d'ailleurs moins ici de dénoncer, un peu facilement dans le contexte de l'épidémie, ces infractions à l'obligation scolaire, qu'à attirer l'attention sur la nécessité dans laquelle on se trouvera d'accompagner la reprise des cours et de la scolarité pour y satisfaire pleinement et afin que le droit à l'enseignement soit pleinement restauré et occupe la première place.

1. L'Institut scientifique de santé publique est un établissement scientifique fédéral belge, lié au SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

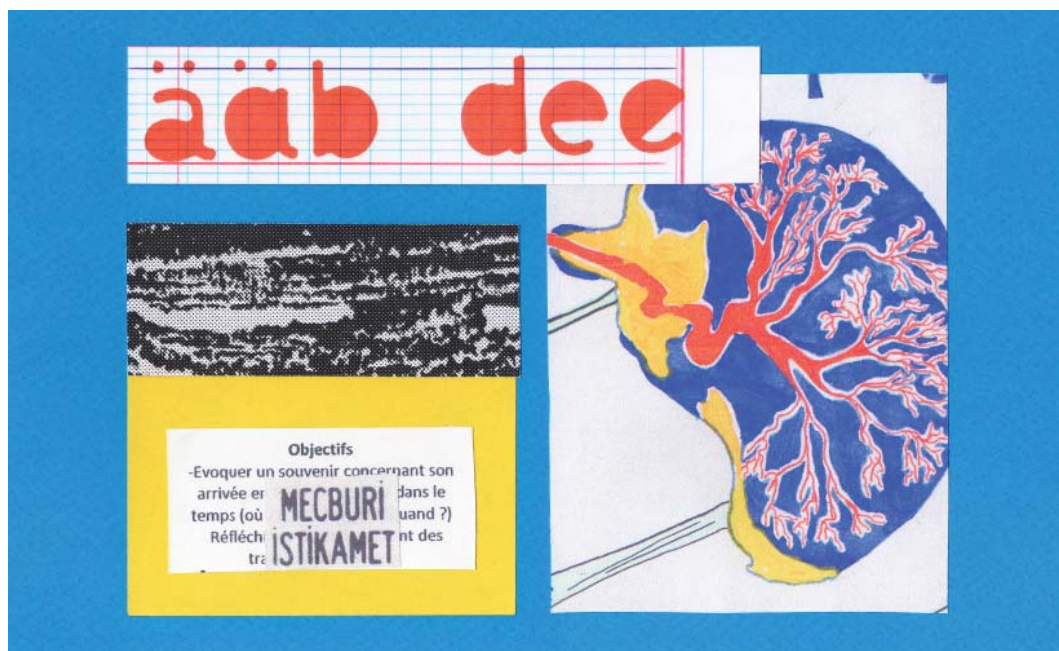
Principales sources réglementaires utilisées (disponibles sur www.enseignement.be):

- Circulaire 7485: Impact du coronavirus sur l'organisation de la rentrée du 2 mars prochain (parue le 26-02-2020).
- Circulaire 7496: Coronavirus: indications complémentaires sur la gestion des situations liées au développement du coronavirus Covid-19 (parue le 06-03-2020).
- Circulaire 7500: Coronavirus: Développement du coronavirus Covid-19 – Mesures supplémentaires (enseignement obligatoire et enseignement artistique à horaire réduit) (parue le 11-03-2020).
- Circulaire 7508: Coronavirus Covid-19: décision du Conseil National de sécurité du 12 mars 2020 (parue le 13-03-2020).
- Circulaire 7515: Coronavirus Covid-19: décision du Conseil National de sécurité du 12 mars 2020 – Informations nouvelles (parue le 17-03-2020).
- Circulaire 7524: Coronavirus Covid-19: décision du Conseil National de sécurité du 27 mars 2020 (parue le 28-03-2020).
- Circulaire 7529: Coronavirus Covid-19: continuité des opérations statutaires dans l'enseignement officiel subventionné – mesures d'assouplissement (parue le 09-04-2020).
- Circulaire 7530: Coronavirus Covid-19: continuité des opérations statutaires dans l'enseignement libre subventionné – mesures d'assouplissement (parue le 09-04-2020).

Pauline Laurent, formatrice au secteur interculturel de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente

Dernière chronique (inter)culturelle avant la prochaine

La carte d'identité, d'iditentié, d'idétitan



Dans le cadre de ses missions de Cohésion sociale, l'équipe du secteur Interculturel de la Ligue donne des cours de français à des adultes dans 6 communes bruxelloises.

Ces cours sont un lieu d'apprentissage mais aussi et surtout un lieu de rencontres.

L'équipe partagera donc régulièrement des petites tranches de vie glanées au fur et à mesure de ces rencontres...

Avec légèreté, une pointe de second degré et d'humour et une grande dose d'humanité!

Illustration: Pauline Laurent

Je me souviens - c'était il y a déjà deux ans - quand, avec la naïveté des ploutocrates version middle class, sourire aux lèvres, j'ai prononcé cette phrase devant ses grands yeux noirs ébahis: «Maiaaaaa non, pas de soucis, t'inquiète pas, on va régler ce problème de carte d'identité en quelques semaines».

Deux ans plus tard, je suis là, elle toujours à mes côtés, devant le centre administratif De Brouckère.

Entre les deux, un parcours digne d'Astérix et Obélix dans la maison qui rend fou, du «Contrôleur général adjoint des affaires non transmises» au laissez-passer A-38.

C'est drôle comme en tant que belge simple - basique, si l'idée

de devoir faire des démarches administratives me hérissait certes légèrement l'avant-bras, j'étais à mille lieux d'imaginer les aventures incroyables et rocambolesques que vivaient plus d'un-e bruxellois-e sur trois.

«Mais madame est belge, madame doit apprendre qu'elle a des responsabilités et des devoirs dorénavant. Madame doit prendre un avocat et demander un changement de prénom.»

«Je vois que madame s'est mariée, madame a même divorcé... elle n'a jamais remarqué ce soucis avant? C'est quand même spécial ça»...

Entre chaque rendez-vous, chaque explication, formulaire à remplir, le même regard en coin effrayé, là où à sa place, j'aurais

probablement lancé un «Je te l'avais dit, sale petite fille gâtée qui ne connaît rien de la vie». Mais non, à situation absurde, réponse absurde: c'est elle qui me rassure en me disant «T'inquiètes pas, c'est pas grave, ça fait déjà longtemps».

Ce côté «décalé», «l'absurde» que l'on revendique, que l'on brandit comme étendard, à tour de bras, en Belgique, m'a donné la nausée. En dépit de la présence du certificat de naissance officiel, il nous fut demandé d'en apporter un nouveau: «Parce que vous voyez, on n'a jamais vu ça ici non mais franchement» et qu'à l'argument: «Vous avez vu les informations, ma ville a été rasée hier...», nous n'avons reçu qu'un indigné «Oh mon dieu, oui j'ai vu ça au journal parlé, c'est horrible oui, mais on ne peut rien faire là madame, il nous faut le papier»...

Quant à ma question: «Et on fait quoi?», elle ne reçut qu'un «Ha ben ça, je peux pas vous dire moi».

Comment pouvions-nous espérer quelque humanité dans un bureau où la cheffe de service s'est fendu d'un «Ma pauvre Marie-Paule, ça fait 28 ans que tu travailles ici et tu ne sais toujours pas imprimer ce papier, décidément tu ne sers vraiment à rien», teinté de mépris envers sa collègue.

Je me vois encore, grand sourire, goguenarde, quand; deux ans auparavant, elle m'a annoncé: «Je n'ai pas de prénom sur ma carte d'identité, c'est vide. Il y a eu un problème à la commune mais personne veut changer ça pour moi.»

L'image de la mort aux XIV^e et XV^e siècles

Au Moyen Âge, la mort fait partie de la vie quotidienne. Toute maladie pour nous aujourd'hui bénigne ou aisément maîtrisée, comme un refroidissement, une appendicite, était, à l'époque synonyme de mort. La mortalité des femmes lors des accouchements, la mortalité infantile à la naissance et les premiers mois de la vie atteignent des taux élevés; coqueluche, rubéole et autres maladies infantiles font des ravages.

Nicolas Versoris, un bourgeois vivant à Paris dans la première moitié du XVI^e siècle a tenu, de 1519 à 1530, un «*Journal*» relatant au jour le jour les événements de toutes natures, privés et publics¹. Nous apprenons ainsi que sa première épouse mourut de la peste; d'un second mariage, il eut en sept années et demie, entre le 13 janvier 1523 et le 31 août 1530, sept enfants dont trois décédèrent à la naissance. Une mauvaise récolte, les pillages, les assauts des bandes de brigands, étaient synonymes de famine et de mort. Il était exceptionnel pour un individu d'atteindre un âge avancé de soixante ans et davantage. Cette situation quotidienne et «normale» était évidemment considérablement aggravée lorsque survenait une épidémie comme la peste noire et que celle-ci était encore alourdie par une guerre comme le conflit entre les dynasties des Plantagenets et des Valois, qui débuta en 1337 et prit fin environ cent ans plus tard. La littérature et l'iconographie attestent cette présence pesante et quotidienne de la mort dans la vie. L'écuyer et poète breton de langue française Jean Meschinot (vers 1420-1491), contemporain de François Villon, a parfaitement exprimé la désespérance du paysan «*dont le vivre est très court*».

«*Misérable et très dolente vie!
La guerre avons, mortalité, famine
Le froid, le chaud, la nuit nous mine;
Puces, cirons² et tant d'autres vermines
Nous guerroyent. Bref, misère domine
Noz meschans corps dont le vivre est très court*»³

Ce sont naturellement les pauvres qui étaient les plus atteints par la peste. Nicolas Versoris le dit dans son *Journal*. Au mois d'août 1522, la Ville de Paris fut frappée par une épidémie de peste. «*En ostel Dieu de la Ville⁴, trépassèrent plus de douze vingts⁵ personnes en trois jours. Au cimetière des Saints Innocenz, pour ung jour furent enterrés plus de quarante... L'on disoit que principalement la mort s'estoit tournée vers les pauvres en manière que des crocheteurs (des portefaix), qui, avant le malheur estoient à Paris en grand nombre, ne demourèrent que bien peu, quoi que auparavant ils fussent en nombre estimez à sept ou huit cens. Au quartier des Petiz Champs, tout le pays fust nestoyé des pauvres gens qui auparavant y habitoient en grand nombre⁶».*

Les danses macabres⁷

L'angoisse et la crainte de la mort étaient plus clairement et plus explicitement racontées à la classe populaire par l'iconographie. Un thème fréquent, à partir du XV^e siècle, fut la *Danse macabre*, dont l'archétype a été la fresque peinte sur les murs du charnier du Cimetière des Innocents à Paris (1424). L'imprimerie inventée par Gutenberg en 1454 contribuera à la diffusion du thème en France, puis dans toute l'Europe.

Le thème de la *Danse macabre*, qui a inspiré de nombreux auteurs souvent anonymes, est, semble-t-il, l'aboutissement iconographique d'un sujet évoqué en littérature depuis le XII^e siècle: la Mort, sous forme allégorique, est inattendue et inévitable; elle entraîne dans une ronde des

Le cimetière des Innocents¹



Figure 1. Le cimetière des Saints Innocents à Paris vers 1550. Gravure de Fedor Hoffbauer (1839-1922).

«Là est un cimetière moult grant, enclos de maisons, appelées charniers là où les os des morts sont entassés. Illec (là-bas) sont peintures notables de la danse macabre et autres avec escriptures pour esmouvoir les gens en dévotion» (Guillebert de Mets, (XV^e siècle), *Description de Paris* (1434). (Fig. 1) Créé à l'époque mérovingienne, comme l'attestent des fouilles archéologiques, il était la plus vieille et la plus grande nécropole de Paris. Il était situé dans le Quartier des Halles (aujourd'hui Place Joachim du Bellay). On y enterrait dans des fosses communes les morts des paroisses voisines, les victimes des épidémies et les noyés de la Seine. Les bourgeois avaient des sépultures individuelles, parfois avec cercueils. Aux XIV^e-XV^e siècles, l'augmentation de la population amena les autorités à construire, adossées au mur d'enceinte, des arcades et une galerie sur laquelle reposaient des charniers (ossuaires) où étaient recueillis les ossements retirés de ces fosses une fois remplies d'inhumations (Fig. 2).

Les murs des galeries étaient couverts d'épithames, de peintures dont une *Danse macabre* datée de 1424. C'est dans cette galerie que se trouvait une statuette en albâtre représentant la Mort sous forme d'un squelette, aujourd'hui conservée au Musée du Louvre (Fig. 3).

Le cimetière des Innocents fut fermé définitivement en 1786 pour des raisons de salubrité et d'hygiène et les ossuaires rasés. La fresque, qui était sur le côté sud, disparut mais on en a conservé quelques dessins sur papier datant de la fin du XVIII^e siècle. On évalue qu'il y eut, depuis sa création, environ deux millions d'inhumations dans le cimetière. Certains prétendent que Jean de La Fontaine, aujourd'hui au père Lachaise, fut enterré au cimetière des Innocents en 1695. Un ossuaire semblable a survécu un temps, à Rouen, l'âtre² Saint Macloud à Notre-Dame. Il remonte à la peste noire de 1348 et fut fermé en 1781.



Figure 2. Cimetière des Saints Innocents. Les charniers. Gravure de Charles Louis Bernier (1786).



Figure 3. Statue de la Mort du cimetière des Innocents. Musée du Louvre. XVI^e siècle.

personnages de toutes conditions, pape, roi, notables, bourgeois, hommes d'église, enfants et paysans. La mort est égale pour tous. En même temps qu'elle remet tout en ordre, la Mort condamne les puissants, leur orgueil, leurs débordements, la vie de cour, la soif des honneurs. Avant de devenir un thème iconographique, la Mort fut un sujet littéraire. Ci-dessous quelques vers de Hélinand de Froidmont composés vers 1194-1197, que le poète adresse à ses amis afin de les inciter à quitter le monde, à se retirer, comme lui, dans un monastère.

*Mort, qui en tous lieux tiens tes rentes
Qui as sur tous marchés tes ventes,
Qui les riches sais dépouiller,
Qui les hauts placés précipites en descente,
Qui les plus puissants mets en pente,
Qui sais bouleverser les honneurs,
Qui aux plus forts causes des sueurs,
Qui les plus braves fais trembler,
Qui cherches les voies les sentes
Où l'on peut s'embourber:
Je veux mes amis saluer
De ta part, qu'ils s'épouvantent⁸.*

Les représentations de Danses macabres, au nombre d'une dizaine en France, datent surtout de la fin du Moyen Âge; elles trahissent un sentiment d'angoisse face à la Mort. Une représentation célèbre, bien

1. <fr.wikipedia.org/wiki/Cimetiere_des_Innocents> et article de Philippe LANDRU, *Cimetière des Innocents* disparu (6 janvier 2012), <www.landrucimetieres.fr/spip/spip.php?article275#header, consulté le 26 mars 2020).

2. Aître (du latin *atrium*, parvis dans la villa romaine) désignait un enclos de couvent, un cloître, un cimetière entourant une église.



Figure 4. Les trois transi musiciens et le pape. Le premier transi joue de la cornemuse, le second tient un orgue portatif, le troisième une harpe.



Figure 5. L'empereur, le cardinal, le roi, le légat, le duc et le patriarche.



Figure 6. Le curé, le laboureur, le cordelier, l'enfant et le cleric.

qu'inachevée⁹ de cette sarabande, est la fresque (peinture sur enduit humide a fresco), datée du dernier quart du XV^e siècle, de l'abbaye bénédictine de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), en Auvergne. On voit une série de couples dont un des partenaires est toujours un squelette entraînant contre son gré dans la mort un vivant.¹⁰

La Danse macabre de La Ferté Loupière

La Danse macabre de La Ferté Loupière dans l'Yonne, plus complète, est datée de la fin du XV^e siècle. La peinture s'étend sur une longueur de vingt-cinq mètres et présente 42 personnages dont 19 couples de «mort-vif». Il ne s'agit pas d'une fresque mais d'une peinture réalisée sur un enduit sec (a secco), recouverte ultérieurement d'un badigeon par le pape qui avait été choqué du fait que la peinture mettait sur un pied d'égalité, face à la mort, les ecclésiastiques (y compris le pape) et les gens du peuple.

La peinture s'ouvre sur la gauche par un prologue, la représentation d'un poème narratif datant du XII^e siècle, «*Le Dit des trois morts et des trois vifs*», dont il sera question plus tard.

La lecture de la Danse macabre se fait de gauche à droite. Les personnages, tous masculins, sont présentés selon un ordre de préséance qui tient compte de leur hiérarchie sociale. Chacun est accompagné d'un Trépassé, figuré sous forme d'un squelette indiquant que sa vie sur terre est terminée. En tête de la peinture murale, est figuré l'auteur, assis devant un chevalet. Il précède trois transi musiciens (Fig. 4) et les 19 couples. En tête de ceux-ci, le pape, portant la tiare, est suivi par l'empereur, par le cardinal vêtu de sa robe pourpre et d'un roi tenant son sceptre (Fig. 5); viennent ensuite, pour compléter cette liste de hauts dignitaires, le légat du pape, les mains jointes, un duc reconnaissable à sa toque à plume, le patriarche¹¹ et son attribut la croix à double branche, l'archevêque, richement vêtu, portant une croix simple, un connétable précédant un évêque mitré.

Le second volet du cortège comprend essentiellement des gens de condition plus modeste: un amoureux, un ménestrel qui détruit sa vielle, un curé (Fig. 6), le laboureur qui porte une bêche sur l'épaule, un cordelier affligé que la Mort reconforte, un enfant assis dans son berceau, un cleric à l'air accablé et, fermant la marche, un ermite égrenant son chapelet.

Un dialogue entre la Mort et le Vif

Dans l'édition papier datant du XVIII^e siècle de Nicolas Le Rouge, les scènes sont assorties de dialogues sous forme de poème, entre la Mort et le Vif. Tous ceux que la Mort emporte, manifestent leur surprise, voudraient retarder le moment de partir; le pape prétend être exempt de mourir; «*J'ai bien sujet de m'ébahir*», dit le Cardinal, «*O Mort vous pouvez me laisser, cherchez quelque autre personne*» interpelle le Roi. Le duc est disposé à prendre les armes et à lutter, tandis que le patriarche veut racheter «*le moment qu'il faut que je meure*»; l'archevêque déclare sa tristesse à quitter ses biens et «*le palais que j'ay fait bâtir*». Il en est de même des gens du peuple, à divers titres, ils auraient souhaité retarder la venue de la mort; une voix est discordante, celle du laboureur qui déclare «*j'ai souhaité la mort souvent*» mais qui ajoute toutefois «*et pourtant je l'appréhende*». Tous cependant se résignent et acceptent, même si c'est à contrecœur, car ils savent que la mort est inéluctable, cruelle et intransigeante. Elle se montre plus douce dans ses propos avec l'enfant qu'elle prend par la main pour le conduire dans l'au-delà.

[La Mort]
 Petit n'a guère né
 Sans pitié de ton innocence
 Au tombeau tu seras mené.
 Quoique tu fasses résistance
 Puisque du jour de la naissance
 A la mort chacun doit s'offrir.
 Plus tôt que plus tard cette danse
 Petit drôle, il te faut souffrir.

[Réponse du petit enfant]
 A peine, hélas! puis-je parler
 A peine ai-je goûté la vie,
 Qu'il faut du monde s'en aller
 Avec la mort mon ennemie.
 Mais hélas! Si c'est son vouloir
 Que peut contre elle, ma faiblesse.
 J'aime beaucoup mieux aller voir
 Qu'encore enfant, qu'en ma vieillesse.

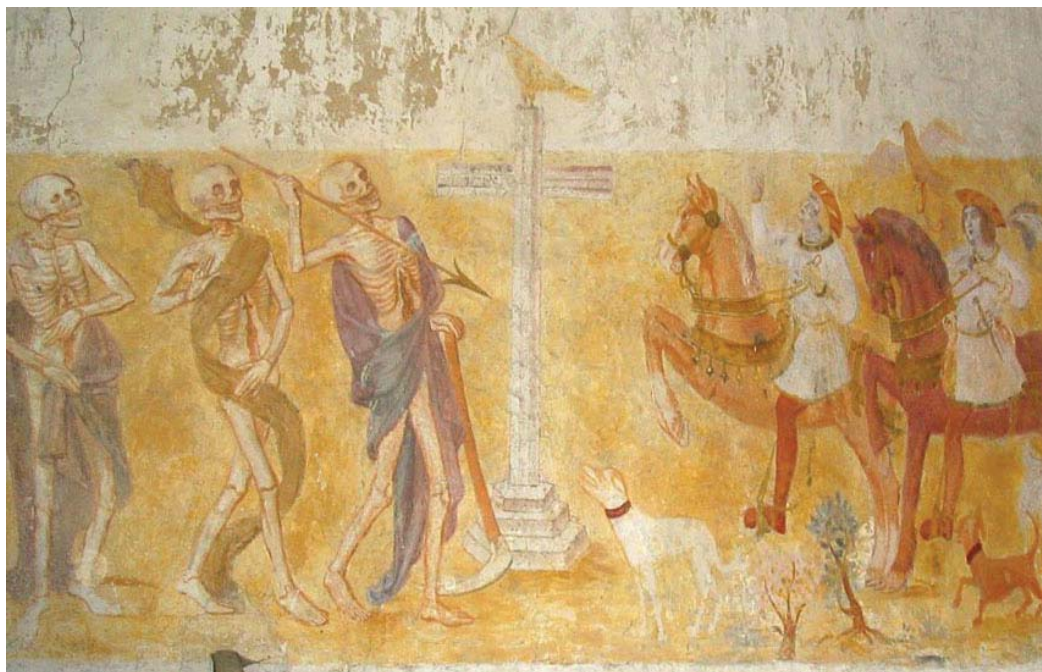


Figure 7. Le «*Dit des trois Morts et des trois Vifs*». On retrouve la même association du *Dit des trois morts et des trois vifs* avec la représentation d'une *Danse macabre* à Meslay-le-Grenet dans l'église Saint-Oriens (Eure et Loire).

La légende des «Trois Morts et des trois Vifs»

En guise de prologue à la *Danse macabre* de La Ferté Loupière, est représentée la légende des «Trois Morts et des trois Vifs» (fig.7). Trois transis couverts d'un linceul, le premier armé d'une lance et d'une faux, rencontrent trois cavaliers dans un cimetière qui a été béni comme l'indique la croix. La confrontation est soudaine, inattendue et effrayante: le cheval du premier cavalier se cabre tandis que le troisième opère un demi-tour. Les trois jeunes gens, richement parés, ont été surpris au cours d'une partie de chasse; dans le champ ont été représentés deux faucons tandis que des chiens marquent leur frayeur par des aboiements. La peinture exprime, comme la *Danse macabre*, le côté inéluctable et inattendu de la Mort. Les trois transis préfigurent ce que les jeunes gens, pleins de vie, deviendront («*d'avance mirez-vous en nous*»). Cette légende, qui eut un grand succès aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, est connue en littérature un siècle avant la *Danse macabre* par le poème de Baudouin de Condé¹² dont il existe plusieurs versions et imitations. Il devint ensuite un thème iconographique sous forme de peintures, de miniatures et d'enluminures en France et en Europe.

Voici quelques vers extraits de ce poème¹³.

«*Vous serez tels (que nous sommes) et tels que vous êtes maintenant, nous fûmes jadis, chante Baudouin de Condé. Également beaux et de même prix, mais la mort nous a enlevé ce bien qu'on n'acquiert pas avec de l'argent: la chair, la peau et les nerfs (v. 71-76)... Oui vraiment, je le dis à vos jeunes gens comme à des hommes jeunes sur lesquels l'orgueil a pouvoir communément (v. 85-87) ... Vraiment tous et toutes, de tous les coins du monde, paient à la mort le tribut de leur corps; ainsi les vers ne manquent pas de quoi se repaître sur la chair de plusieurs. Ah! Mort mauvaise, mort pénible, mort amère, mort traîtresse par la morsure (v. 91-98).*»

Au XIV^e siècle, des danses macabres moralisatrices

Avant la fin du XIII^e siècle, la mort n'est guère représentée sous forme de squelettes ou de cadavres. Elle est revêtue d'une certaine pudeur. Mais au XIV^e siècle, sous l'effet conjugué de la pandémie de peste et des guerres, s'oppose une autre conception de la mort qui la dépeint dans tout ce qu'elle a d'horrible. Les cadavres décharnés deviennent des thèmes à la fois littéraires et artistiques. On réunit des personnages vivants et des squelettes afin de montrer la



Figure 8. Bruegel l'Ancien. Le Triomphe de la Mort. Madrid. Musée du Prado.

fragilité de l'existence et de condamner la démesure, l'orgueil, la fatuité. Les *Danses macabres*, les *Dits* ont un caractère moralisateur vis-à-vis des fidèles qui assistent aux offices religieux; le ton est celui d'une prédication¹⁴. Ces thèmes ne sont pas présents dans nos régions qui, pourtant n'ont pas été épargnées par les épidémies et les guerres. «À Bruges et à Ypres, le nombre de morts par semaine (15 et 16 en temps normal) atteint respectivement 150 et 190 au plus mauvais moment. Au total, du 1^{er} mai au 30 octobre 1316, près de 2000 morts à Bruges et 2800 à Ypres... Les gens, les pauvres surtout meurent réellement de faim dans les rues... La situation est sans doute plus dramatique, à l'intérieur dans le Brabant, moins riche et moins bien ravitaillé par le grand commerce»¹⁵ (Fig. 8). Avec la Renaissance, qui apparaît en Italie du Nord dès le XIV^e siècle, la Mort est toujours présente dans l'art, elle devient la Faucheuse, mais le ton change. L'artiste exploite d'autres thèmes, la mélancolie, l'émotion, la beauté de la nature.

1. *Journal d'un bourgeois de Paris sous François I^{er}*, Union générale d'EDITIONS, 1963, p. 38 (coll. 10/18, n° 69).
 2. Ciron ou acarien de la farine dont il se nourrit.
 3. *Les lunettes des princes* <www.moyenagepassion.com/index.php/2017/09/12/la-poesie-medievale-politique-et-satirique-de-jean-meschinot-poete/>. Consulté le 25 mars 2020.

4. *Ostel Dieu* (Hôtel Dieu): hôpital (du latin *hospes* qui donne l'hospitalité). Voir l'Hôtel Dieu Notre-Dame à la Rose de Lessines dans le Hainaut ou Hostel Dieu de Beaune en France.
 5. Système vigésimal de numération utilisant la base vingt qui sera supplanté par le système décimal utilisant la base dix. On a conservé des vestiges du système vigésimal (quatre-vingts). En France, soixante-dix est un mélange des deux systèmes. Numération jusqu'à cent sur la base vingt: 10-20-20.10-2.20-2.20.10-3.20-3.20.10-4.20-4.20.10-5.20. Douze vingts vaut 240.
 6. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 39.
 7. L'étymologie de l'adjectif «macabre» n'est pas clairement établie. Le mot viendrait d'un nom propre *Macabré* mentionné en 1376 ou du syrien «macabrey», «fossoyeur» (LE ROBERT, s.v. Macabre).
 8. HELINAND de FROIDMONT (1160-1230), *Les Vers de la Mort* (écrit en français et non en latin). Hélinand était d'origine nobiliaire. Poète et trouvère, il vivait à la Cour du Roi de France Philippe Auguste et fréquentait les grands de ce monde. Touché par la grâce, il se retira dans le monastère cistercien de Froidmont (Diocèse de Beauvais). <site-catholique.fr/index.php?post/Priere-des-vers-de-la-Mort-d-Helinand-de-Froidmont> - Jacques DARRAS, *Du cloître à la place publique. Les poètes médiévaux du Nord de la France, XII^e-XIII^e siècles*, Gallimard, 2017 (Coll. Poésie).
 9. Comme de coutume dans les scènes de *Danses macabres*, des dialogues entre la mort et le

vivant étaient prévus mais à la Chaise-Dieu, elles n'ont pas été gravées.

10. Une autre *Danse macabre* mérite d'être signalée, celle de Meslay-le-Grenet (Eure et Loire) au Sud de Chartre. Elle fut découverte en 1854 sous un badigeon ce qui explique son excellent état de conservation. Elle représente vingt couples avec sous chacun d'eux, en vieux français, un texte édifiant.
11. Le patriarche titre honorifiques donné à un évêque ayant autorité sur des évêchés de moindre importance.
12. Baudouin de Condé était un ménestrel et poète vivant à la cour de Marguerite II, comtesse de Flandre (1244-1280). Les poèmes de Benoit de Condé ont été édités et commentés par Stefan GLIXELLI, *Les cinq poèmes des Trois morts et des trois vifs*, Paris 1914.
13. <gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4072b/f86>. Consulté le 4 avril 2020.
14. Danièle A. BIDON, *La mort au moyen âge (XIII^e-XIV^e siècle)*, Paris, Hachette, 1992, 251 p. (coll. La vie quotidienne).
15. J. HEERS, *L'occident aux XIV^e et XV^e siècles. Aspects économiques et sociaux*, PUF 1966, p. 94 (Coll. Nouvelle Clio, n° 23).

La science entre confinement et déconfinement

Le confinement fonctionne-t-il? Et peut-on prévoir ce qui se passera ensuite? Fallait-il d'ailleurs confiner? Le confinement ne sert-il qu'à sauver des "vieux"? Voici quelques questions auxquelles on peut tenter d'apporter quelques réponses, mais il reste tant d'inconnues que l'avenir reste bien incertain.

Freiner un pétrolier avec un moteur de tondeuse à gazon

Rappelons que le but du confinement est de minimiser les contacts pour rendre la plus petite possible la valeur du R (le nombre moyen de personnes qu'un malade infecte à son tour). Plus R est proche de zéro, plus les courbes des admissions quotidiennes à l'hôpital et du nombre de décès quotidiens redescendent. Dans l'idéal théorique, un $R = 0$ conduit à une extinction complète de l'épidémie après un bon mois.

Rappelons aussi que le délai moyen entre l'infection et l'entrée éventuelle à l'hôpital est de l'ordre de douze jours, et le nouveau délai entre l'entrée à l'hôpital et la guérison (ou le décès) est d'encore une douzaine de jours. Il existe donc des retards de 12 et 24 jours entre une mesure et son effet sur les hospitalisations et les décès, respectivement¹. Toutes proportions gardées, gérer une épidémie avec de tels délais revient un peu à changer l'allure d'un pétrolier avec un moteur de tondeuse à gazon!

Le confinement a-t-il atteint son but?

Les deux mesures principales datent du 14 (horeca) et 18 mars (confinement) – disons le 16 mars pour choisir une date moyenne. En vertu des "effets retard", il fallait théoriquement attendre les environs du 28 mars (J+12) pour observer une baisse du nombre de nouvelles hospitalisations, et les environs du 9 avril (J+24) pour observer une baisse du nombre de décès quotidiens. Ces deux dates sont passées un peu inaperçues, mais elles étaient importantes pour observer l'efficacité du confinement. De façon remarquable, la courbe des hospitalisations et des décès a bien suivi ce scénario, ce qui est plutôt rassurant. Le confinement a donc porté ses fruits.

Il faut cependant nuancer ce bilan en mentionnant d'abord que le R pendant ce confinement a été estimé à environ 0,8, ce qui est inférieur à 1, mais pas très proche de zéro. Le confinement était loin d'être strict comme en Chine. La décroissance des courbes d'hospitalisa-

tion et de décès est donc lente: au 20 avril, l'épidémie n'a pas du tout retrouvé son niveau du 16 mars.

Ensuite, toujours à cause des effets retard, il n'est malheureusement pas impossible que le week-end de Pâques (suivi d'une semaine de vacances ensoleillée) se traduise par une nouvelle hausse des hospitalisations et des décès début mai.

En somme, la décroissance de l'épidémie se caractérise donc par une certaine fragilité.

Confinement, déconfinement, puis reconfinement?

L'enjeu du déconfinement, quelle qu'en soit la date, est de maintenir un R proche de 1, afin que l'épidémie continue à traverser la population à un rythme constant et non exponentiel: par exemple, 200 nouvelles hospitalisations par jour, la cadence effective vers le 20 avril. Au bout d'un "certain temps" (combien? - voir plus loin), la proportion de Belges ayant "fait la maladie" (et donc immunisé-e-s) atteint les fameux 60% à partir desquels l'immunité de groupe est théori-



«Sachant que 90% des décès covid concernent des personnes de plus de 65 ans (appelons-les les “retraités” pour simplifier, et nous appellerons “actifs” les plus jeunes), on serait tenté de dire: “le confinement est un immense sacrifice consentis pour les retraités».»

quement atteinte - l'épidémie ne se propage plus, la crise est terminée. C'est le sens du slogan “flatten the curve”.

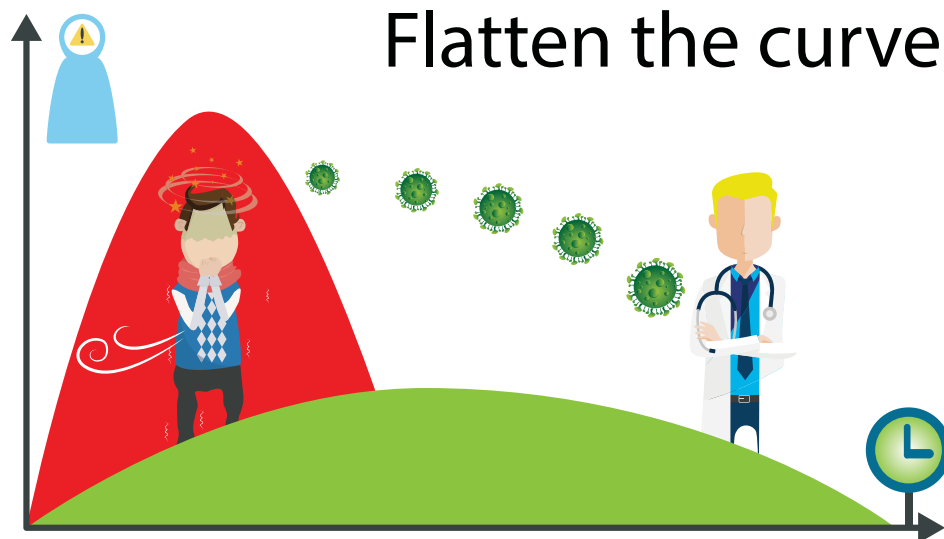
Une vie normale (câlins, matchs de foot, voyages) ne pourra clairement pas reprendre. Un certain nombre de contraintes devront être adoptées: masque obligatoire, interdiction de voyages internationaux et même régionaux, rassemblements interdits au-dessus d'un certain nombre de personnes, etc. Ces mesures suffiront-elles à maintenir le R proche de 1? On l'espère, mais le fait que le R en confinement vaille 0.8 pourrait nous rendre pessimistes: il suffirait de très peu de contacts en plus pour passer au-dessus de la barre de 1, ce qui ferait exploser l'épidémie! Certaines simulations proposent ainsi un triste scénario: après quelques mois déconfinés, “rebond épidémique”, puis de nouveau deux mois de confinement, déconfinement suivi d'un nouveau rebond, etc. Et nous voilà partis pour plusieurs mois d'oscillation entre confinement et déconfinement, jusqu'au moment si attendu où 60% de la population serait immunisée contre la maladie³. Ce scénario peut nous paraître fou. Mais, aussi tard que le 10 mars, la perspective de ne pas bouger de chez nous pendant six semaines de printemps ne nous paraissait-elle pas folle?

Des inconnues qui rendent optimistes... ou pas

Mais de très nombreuses inconnues empêchent les scientifiques, quels qu'ils soient, d'être trop sûrs d'eux, et donnent du grain à moudre aux optimistes comme aux pessimistes. Prenons un exemple. Les modèles mathématiques utilisés pour simuler l'épidémie partent généralement du principe que chaque personne croise aléatoirement x personnes par jour, qu'elle risque d'infecter avec une probabilité p . Or rien n'est plus faux. La plupart des gens restent dans un milieu social et géographique restreint (voyageant peu, fréquentant essentiellement quelques voisin·e·s et ami·e·s qui eux/elles-mêmes se fréquentent entre eux/elles en de petits cercles quasi fermés). À l'inverse, certains individus (qu'on appelle les “hubs”) croisent chaque semaine des milliers de personnes socialement et/ou géographiquement éloignées (commercial·e fréquentant trois pays par semaine et des salles de concerts le week-end, etc). Or les scientifiques savent qu'il suffit d'un très petit nombre (1 pour mille par exemple) de ces “hubs” agissant dans la masse des personnes normales pour disséminer très efficacement la maladie.

Prendre en compte ce phénomène (ce qui est très difficile, car personne n'a jamais

«Si quelques dizaines de “hubs” cessent de propager la maladie (soit parce qu’on les force à l’immobilité, soit parce qu’ils ont eu la maladie et sont immunisés), l’épidémie ralentit.»



cartographié tous les liens entre individus!) fait appréhender la pandémie différemment. Par exemple, si quelques dizaines de “hubs” cessent de propager la maladie (soit parce qu’on les force à l’immobilité, soit parce qu’ils ont eu la maladie et sont immunisés), l’épidémie ralentit peut-être plus efficacement que si on empêche des milliers de gens normaux de pique-niquer avec leurs voisins. Par conséquent, il se peut que l’immobilisation ou l’immunisation des “hubs” contribue énormément au freinage de la maladie. L’immunité de groupe serait alors atteinte avant les 60% d’immunisé·e·s dont on parle habituellement. 58, 30 ou 45%? On ne sait pas.

Parmi les inconnues également, il y a la proportion d’immunisé·e·s dans la population. Qui est vraiment protégé contre la maladie? Peut-être beaucoup plus qu’on ne le croit (car on suppose que de nombreux porteurs asymptomatiques ne se sont même pas rendu compte qu’ils “faisaient un petit covid”), mais peut-être beaucoup moins (car faire un “petit covid à la gorge” n’immuniserait peut-être pas complètement contre un “gros covid dans les poumons”⁴). Autre inconnue encore, les mutations possibles du virus. “Faire un corona” en 2020 protège-t-il contre le virus qui pourrait revenir en 2021 sous une nouvelle forme? Pas sûr, mais peut-être.

Ces quelques exemples montrent que les simulations épidémiologiques ne doivent surtout pas être prises comme des “prévisions” fiables. Souvent, ils n’intègrent pas des paramètres qui, à l’heure actuelle, sont encore largement inconnus.

Fallait-il confiner: question sans réponse?

Et si le confinement avait été la mauvaise solution? Et si ces semaines (six, sept, ou plus?) d’immobilité forcée avaient plus de conséquences négatives (pertes de revenus, femmes et enfants battus, troubles mentaux, hospitalisations reportées, dépistages de cancer manqués, suicides peut-être, donc des décès aussi) que de conséquences positives (vies sauvées, mais aussi pollution diminuée, accidents de la route évités)? Peut-on tenter une comparaison avec, par exemple, l’autre stratégie (que les anglophones appellent “mitigation”) - n’isoler que les malades et les personnes à risques, et laisser vivre normalement les autres, dans le but d’atteindre rapidement l’immunité de groupe?

Il est sans doute quasi impossible de répondre à cette question. D’abord car peu de pays ont choisi la mitigation, ce qui empêche les comparaisons. Ensuite, que signifie “positif” ou “négatif” à l’échelle d’une société? Comment mettre en balance deux décès de personnes âgées avec un suicide de père de famille? Ces questions ne sont pas du ressort de la science. Néanmoins, on peut (et cela est fait avec des succès divers) estimer certaines conséquences du confinement: le nombre de vies sauvées, le nombre d’accidents de voiture et la pollution urbaine évités, le nombre de suicides, de faillites, de cas de maltraitance supplémentaires, de cancers non dépistés, etc. Mais tout rassembler en une vaste comptabilité paraît impossible si on ne quantifie pas, et une telle quantification contient nécessairement une part d’arbitraire (“un

décès de grand-mère de 70 ans vaut-il plutôt 0.3 ou 2.1 enfants battus?”).

Mitigation: place aux jeunes?

En poussant le raisonnement précédent, et sachant que 90% des décès covid concernent des personnes de plus de 65 ans (appelons-les les “retraités” pour simplifier, et nous appellerons “actifs” les plus jeunes), on serait tenté de dire: “le confinement est un immense sacrifice consenti pour les retraités: moins de qualité de vie et plus de décès chez les jeunes pour sauver la vie des vieux”. On pourrait donc, pour donner la priorité aux jeunes, privilégier la mitigation. L'épidémie passerait rapidement sur le pays jusqu'aux 60%, les hôpitaux seraient brièvement (quelques mois) surchargés; les actifs seraient globalement peu touchés, les retraités seraient frappés par des contagions inévitables, mais “pas trop” grâce à leur isolation. Au final, cette stratégie permettrait d'éviter les conséquences néfastes du confinement au prix de décès de quelques dizaines de milliers de retraités (en Belgique). Ainsi, la mitigation donnerait priorité à l'activité et à la santé des jeunes, là où le confinement serait essentiellement une stratégie de protection de la santé des vieux.

Erreur de calcul: le corona pas soigné tue aussi des actifs!

Il faut fortement nuancer ce propos, qui est basé sur une erreur de calcul. Car si 10% des décès sont des “actifs”, ce qui n'est déjà pas rien, environ 40% des personnes en réanimation sont des “actifs”, qui mourraient sans assistance respiratoire. Donc le covid tuerait beaucoup d'“actifs” s'ils/elles n'étaient pas soignés efficacement.

Pour illustrer ceci, faisons un petit calcul, grossier certes, mais pour fixer les idées. Imaginons que le pays ait choisi la mitigation. Pas de confinement sauf pour les “vieux” et les malades: hôpitaux totalement débordés pendant quelques mois, une assez forte proportion des réanimations concernant des actifs. Par exemple, pour chaque lit de réanimation, cinq malades: deux retraités et trois actifs. De façon relativement évidente, les médecins feraient le terrible choix d'exclure les deux retraités. Mais il leur faudrait encore choisir lequel/laquelle des trois “actifs” sauver. Bilan pour ce lit: deux actifs et deux retraités décédés. Ce scénario se répèterait des dizaines de milliers de fois pendant le passage de l'épidémie. Le résultat? Un mort sur deux a moins de 65 ans!

Donc: en cas de forte surcharge hospitalière, le covid ne serait plus une maladie “qui ne tue que les vieux”. Elle deviendrait, au contraire, une maladie qui tuerait peut-être autant d'actifs que de retraités. Il est donc en partie erroné de dire que “le confinement sert à préserver les vieux”.

Et la suite?

À moins d'événements marquants (traitement efficace, disparition du virus avec l'été, autre catastrophe qui éclipserait l'épidémie), le scénario de progression de la maladie à cadence constante est l'option que la Belgique continue de poursuivre. Mais pour combien de temps? Les sciences sont bien impuissantes à “prévoir ce qui va se passer” pendant le déconfinement: trop d'inconnues empêchent toute forme de prévision. Et puis, nous ne sommes pas des bactéries sous cloche, mais des humains; notre avenir dépend de décisions personnelles et collectives.

1. Même si de légers effets peuvent être décelés après une semaine.
2. «Aplatissons la courbe», slogan que les autorités ont choisi de placarder dans aucune des langues officielles du pays.
3. www.imperial.ac.uk/mrc-global-infectious-disease-analysis/covid-19/report-9-impact-of-npis-on-covid-19/ consulté le 18 avril 2020.
4. <https://laviedesidees.fr/Sortie-de-confinement-ou-la-somme-de-tous-les-dangers.html>, consulté le 16 avril 2020.

régionales

Régionale de Charleroi

(à la Maison de la Laïcité)

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Charleroi

Rue de France, 31 à 6000 Charleroi

Tél.: 071/53.91.71 - Fax: 071/53.91.81

Courriel: pascale.modolo@laicite.net

Régionale du Hainaut occidental

(à la Maison de la Laïcité)

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Tournai

Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai

Tél.: 069/84.72.03 - Fax: 069/84.72.05

Courriel: leep.tournai@gmail.com

Régionale de Liège

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Liège

Boulevard de la Sauvenière, 33-35, 4000 Liège

Tél.: 04 / 223 20 20

Régionale du Luxembourg

Renseignements et inscriptions:

LEEP Luxembourg

Rue de Sesselich, 123 à 6700 Arlon

Tél.: 063/21.80.81 - Fax: 063/22.95.01

Courriel: ateliersartligue@gmail.com

www.ateliersartligue.be

Régionale Mons-Borinage-Centre

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Mons

Rue de la Grande Triperie, 44 à 7000 Mons

Tél/Fax: 065/31.90.14 -

Courriel: leepmonsbor@yahoo.fr

Régionale de Namur

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Namur

Rue Lelièvre, 5 à 5000 Namur

Tél.: 081/22.87.17 -

info.leepnamur@gmail.com

ligue-enseignant-namur.be

Régionale du Brabant wallon

Renseignements et inscriptions:

LEEP du Brabant wallon

Avenue Napoléon, 10, 1420 Braine-l'Alleud

Tél.: 010/61 41 23



Pour nous contacter

Secrétariat communautaire

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles
Tél.: 02 / 511 25 87 ou 02 / 512 97 81
Fax: 02 / 514 26 01
N° de compte: BE19 0000 1276 64 12
e-mail: info@ligue-enseignement.be
Site: www.ligue-enseignement.be

Président Roland Perceval
Secrétaire général Jean-Pierre Coenraets
Trésorier général Renaud Loridan
Directeur Patrick Hullebroeck
Assistante
Cécile Van Ouytsel
Responsable du personnel
Julie Legait
Assistante
Nathalie Masure

Comptable
Jonathan Declercq
Permanent-e-s du secteur communication - Internet
Marie Versele
Juliette Bossé
Maud Baccichet
Valérie Silberberg

Mise en page Éric Vandenheede

Permanent-e-s du secteur formation
Audrey Dion
Nele Lavachery
Sylwana Tichoniuk
Éric Vandenheede
Amina Rafia
Andrea Deruyver
Coline Malot

Responsable du secteur interculturel
Julie Legait

Formatrices du secteur interculturel
Hanane Cherqaoui Fassi
Ariane Crèvecoeur
Joana El Zir
Pamela Cecchi
Pauline Laurent
Sarah Glover

Coordinatrice de la revue Éduquer
Juliette Bossé

Secrétariats des sections régionales

Régionale du Brabant wallon
LEEP du Brabant wallon
Avenue Napoléon, 10
1420 Braine-l'Alleud
Tél.: 010/61 41 23

Régionale de Charleroi
(à la Maison de la Laïcité)
Présidente Maggy Roels
Rue de France, 31
6000 Charleroi
Tél.: 071 / 53 91 71

Régionale du Hainaut occidental
(à la Maison de la Laïcité)
Président Bernard Valle
Rue des Clairisses, 13
7500 Tournai
Tél.: 069 / 84 72 03

Régionale de Liège
Président Thomas Herremans
Boulevard de la Sauvenière, 33-35
4000 Liège

Régionale du Luxembourg
Présidente Michelle Baudoux
Rue de Sesselich, 123
6700 Arlon
Tél.: 063 / 21 80 81

Régionale Mons-Borinage-Centre
Président Guy Hattiez
Rue de la Grande Triperie, 44
7000 Mons
Tél.: 065 / 31 90 14

Régionale de Namur
Présidente Caroline Seleck
Rue Lelièvre, 5
5000 Namur
Tél.: 081/22.87.17

Cotisation et don 2020

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2020** merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2020** est de **25€** minimum.

À verser sur le compte: **BE19 0000 1276 64 12 - BIC: BPOTBEB1** de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles. Communication: cotisation ou don 2020.

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez nous contacter au **02/512.97.81** ou admin@ligue-enseignement.be

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



culture.be



Éduquer

Vous êtes enseignant-e, directeur-trice
d'école, parent, ou tout simplement
intéressé-e par les questions
d'éducation et d'enseignement?
Retrouvez, chaque mois, les
informations sur l'actualité de
l'enseignement sélectionnées pour
vous par la Ligue et des analyses
approfondies sur les questions
éducatives!

Rendez-vous sur notre site:

www.ligue-enseignement.be

Rubrique ressources.



éduquer

tribune laïque

périodique mensuel

Numéro 154
mai 2020
2,5 €

Éditeur responsable
Roland Perceval
Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles
Tél: 02 / 511 25 87

Bureau de dépôt:
Bruxelles X